



Capitalisation des évaluations des 21 Contrats de Ville de Rhône-Alpes

RAPPORT PROVISOIRE FINAL

Intervenants

Thibaut DESJONQUERES – Guillaume LAIGLE - Aude TALLARON – Elise PICON

Janvier 2006

Sommaire

SOMMAIRE.....	1
AVANT PROPOS.....	2
1 LES FINALITES DE LA MISSION.....	4
2 LES CONTRATS DE VILLE 2000-2006 EN RHONE-ALPES.....	7
3 LES EVALUATIONS A MI-PAROURS DES CONTRATS DE VILLE	14
4 LES EFFETS DES CONTRATS DE VILLE	23
5 RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES ACTEURS LOCAUX	49
6 ZOOM SUR LES ACTIONS REMARQUABLES.....	60
7 REFLEXIONS ET ELEMENTS DE PROSPECTIVE	78
8 ANNEXES.....	86

Avant propos

Le présent document constitue **le rapport provisoire final** de la mission d'étude intitulée « **capitalisation des évaluations des 21 Contrats de Ville de Rhône-Alpes** ». Cette mission a été menée conjointement par les cabinets PLURICITÉ et AMNYOS entre octobre 2005 et janvier 2006. Cette démarche a été suivie par un Comité de Pilotage, réuni à l'occasion du lancement de la démarche d'évaluation, à mi-parcours et en fin de mission pour débattre des réflexions et conclusions proposées. Le concours du CR-DSU a été largement sollicité pendant la mission lors de la collecte documentaire, de divers entretiens, d'échanges et de réflexions informels. Un groupe ad hoc, rassemblant différents professionnels de la politique de la ville en Rhône-Alpes a également été constitué pour accompagner cette démarche de réflexion. Il s'est réuni à trois reprises, avant le lancement de l'enquête menée auprès des chefs de projet, à mi-parcours pour débattre des apports des évaluations intermédiaires locales des contrats de ville et en fin d'intervention, afin de débattre du contenu de ce présent rapport.

Ce rapport a été rédigé et enrichi à partir :

- **D'analyses documentaires** : articles de presse, rapports nationaux de la DIV, cahiers du DSU, sources INSEE, Tableau de bord des quartiers Rhône Alpes,...
- **D'analyses approfondies des rapports d'évaluations** intermédiaires locales ;
- **D'une vingtaine d'entretiens avec les acteurs de la politique de la ville** au niveau national, régional, départemental et local : DIV, Région, Etat, professionnels du DSU, élus locaux ;
- D'une **enquête par questionnaire** auprès des acteurs locaux de l'ensemble des contrats de ville et/ou conventions locales d'application (pour ce qui concerne les agglomérations) ;
- Une **analyse approfondie d'une quinzaine d'études d'actions remarquables**

Les documents, rapports utilisés ainsi que les entretiens conduits sont joints en annexe du rapport.

Ce rapport comporte plusieurs parties :

- La première partie expose **le contexte** dans lequel s'inscrit cette mission de capitalisation. Cette partie décrit également les objectifs poursuivis par cette mission de capitalisation, les outils et méthodes utilisés et les limites de l'analyse ;

- La seconde partie décrit brièvement **l'histoire de la politique de la ville**, au niveau national et rhônalpin, et rappelle les fondements et caractéristiques des contrats de ville 2000-2006.
- Dans la troisième partie, **les évaluations intermédiaires menées au niveau local sont finement analysées**, notamment à travers la question de l'appréciation des effets des contrats de ville sur les territoires et les publics visés ;
- La partie 4 du rapport traite de la **question des effets des contrats de ville** sur les trois champs d'investigation privilégiés par les commanditaires :
 - o L'éducation et la politique jeunesse
 - o L'insertion socio - professionnelle
 - o La sécurité et la prévention de la délinquance.
- L'enquête auprès des acteurs locaux est analysée et mise en perspective en partie 5 ;
- La partie 6 expose un échantillon d'études de cas remarquables ;
- La partie 7 constitue la partie plus prospective du rapport ;
- Les annexes constituent la 8ème partie de ce rapport. Elles contiennent les documents analysés et les personnes rencontrées pendant la démarche de capitalisation
- Un rapport technique adossé à ce rapport final contient l'ensemble des fiches récapitulatives des évaluations à mi-parcours des contrats de ville analysées par notre équipe

1 Les finalités de la mission

1.1 Les finalités de la démarche de capitalisation

L'Etat et la Région Rhône-Alpes ont confié au Centre de Ressources du Développement Social Urbain Rhône-Alpes le soin d'engager, à partir du mois d'octobre 2005, une réflexion à partir des évaluations mi-parcours des 21 contrats de ville de la région. Dans un contexte institutionnel (Loi Borloo, LOLF, fin des contrats de villes en 2006) et politique (rapport du sénateur André, émeutes du mois de novembre) en mouvement, il est apparu essentiel aux yeux des partenaires régionaux des Contrats de ville de faire le point sur les effets de ce dispositif sur trois thématiques : éducation et jeunesse, insertion socio-professionnelle et sécurité / prévention de la délinquance. La problématique peut donc être résumée ainsi : comment et dans quelle mesure, les contrats de ville de la région ont-ils impacté les territoires et les publics cibles définis comme prioritaires ? Cette étude visait donc à permettre :

- De **synthétiser les enseignements tirés des évaluations intermédiaires** des contrats de ville;
- **D'apprécier les effets des actions financées dans le cadre des contrats de ville**, sur les personnes touchées et en termes de développement des territoires et de rattrapage des quartiers;
- **De réfléchir sur les améliorations possibles du dispositif**, de l'animation, de l'ingénierie et du processus de décision mais aussi des champs d'actions porteurs.
- **D'échanger et de capitaliser sur les expériences** (actions et modes opératoires) conduites dans les différents sites de la politique de la ville.

1.2 La démarche de capitalisation

1.2.1 Qu'est ce que la capitalisation ?

Pour donner un cadre à cette mission d'étude, notre équipe a retenu la définition suivante : « la capitalisation sur les connaissances vise à sauvegarder les connaissances acquises et détenues par les acteurs dans la pratique quotidienne de leur activité, principalement les savoir-faire et les retours d'expérience »¹. Ainsi, nous avons compris

¹ Source Wikipedia, encyclopédie libre sur Internet

cette mission de capitalisation d'informations à la fois comme une **démarche d'accumulation d'informations utiles et utilisables, mais aussi d'analyse de ces informations**. Pour cela, plusieurs étapes ont été nécessaires, la dernière dépassant le cadre d'intervention de l'étude :

- Repérage des sources de connaissances, ainsi que des moyens de collecte.
- Identification puis recueil des informations cruciales.
- Explicitation, organisation et formalisation des connaissances. Cette étape a consisté notamment à s'approprier les informations, primaires (enquête spécifique, débats du groupe ad hoc,...) et secondaires (sources documentaires, rapports à mi-parcours...) afin de leur donner du sens.
- Enfin, organisation des informations et mise à disposition par une diffusion large, permettant le partage de connaissances.

Ainsi, pour nous, ce processus de capitalisation doit permettre de compiler et de mutualiser des données constituées localement, en les passant au crible d'une analyse stratégique et prospective. Nous avons considéré cette mission d'étude comme une **démarche d'apprentissage collectif**, dont la finalité est de valoriser et exploiter les « informations utiles » et d'organiser les échanges. En ce sens, l'enquête administrée auprès des acteurs locaux de la politique de la ville a initié et provoqué du débat et de la réflexion collective, non pas sur l'organisation et la mise en œuvre même des contrats de ville, sujets largement abordés par ailleurs, mais davantage sur la question essentielle de l'impact constaté des contrats de ville, question relativement inexplorée dans les évaluations à mi-parcours. Les retours du terrain nous indiquent que le remplissage collectif de ce questionnaire complexe a à la fois :

- Dans bien des cas, **permis d'initier une juste réflexion sur le rôle et le contenu de l'évaluation finale** dans cette contractualisation, qui, théoriquement, se termine en 2006.
- Dans un contexte institutionnel agité, **aidé à donner du sens à cette action territorialisée** qui a la particularité d'être « tout azimut » et multi objectifs.

1.2.2 L'organisation séquentielle de la mission de capitalisation

La démarche de capitalisation s'est déroulée en fait en trois phases distinctes (le détail des outils employés se trouve en annexe).

- **Une première phase de cadrage méthodologique** (octobre 2005), incontournable et renforcée du fait de la variété des sources d'informations quantitatives et qualitatives disponibles, phase lancée suite au 1^{er} Comité de pilotage du 19 octobre 2005.
- **Une deuxième phase d'investigations**, qui a reposé sur des outils à la fois quantitatifs et qualitatifs, et qui s'est déroulé en deux temps et deux approches complémentaires : un premier temps (novembre 2005 – janvier 2006) consacré aux analyses des évaluations locales à mi-parcours, à l'administration et à l'analyse de l'enquête menée auprès des chefs de projet et aux différents entretiens conduits avec quelques acteurs nationaux, régionaux et locaux de la politique de la villes ; un deuxième temps (janvier 2006) consacré aux études de cas remarquables et à la réalisation de mini - monographies.
- **Un travail de croisement et d'analyse** (mi-janvier à fin janvier 2006) permettant d'exploiter l'ensemble des résultats de la collecte de données pour répondre aux différentes questions posées dans le cahier des charges, notamment celles relatives aux effets des contrats de ville sur les publics et les territoires, sur les thématiques considérées.

1.3 Les limites de l'étude

Les investigations et l'analyse ont été réalisées entre la mi-octobre et fin janvier 2006. Compte tenu des délais de réalisation et de la méthodologie utilisée (une large part repose sur l'analyse et la capitalisation des évaluations intermédiaires de contrat de ville), **cette analyse n'est en rien exhaustive**. Elle repose sur une combinaison de techniques quantitatives (enquête auprès d'acteurs locaux) et qualitatives (entretiens individuels, ateliers d'échange, études d'actions remarquables...). De plus, il n'a malheureusement pas été possible, malgré de nombreuses tentatives auprès de différentes sources, de produire un bilan physico-financier « à minima » concernant les fonds spécifiques alloués par an, par thématique, par collectivité et par contrat de ville. Cette absence de consolidation des éléments financiers nous a donc empêché de produire une analyse des grands flux et répartitions des crédits politique de la ville par thématique.

Les conclusions produites dans ce rapport sont émises sur la base de jugements de valeur. Elles sont bien évidemment exemptes de considérations personnelles ou partisans.

2 Les contrats de ville 2000-2006 en Rhône-Alpes

2.1 Histoire de la politique de la ville

2.1.1 Evolution des interventions liées à la « politique de la ville » en France

Naissance de la politique de la ville dans les années 1980

La politique de la ville est née dans les années 80, suite à une expérimentation en 1977 avec la procédure Habitat et Vie Sociale (HVS) pour la réhabilitation des grands ensembles, mais surtout lors de la création en 1982 d'une Commission Nationale de Développement Social des Quartiers mettant en place un programme en faveur des quartiers dégradés, suite au rapport Dubedout². Il s'agit d'une politique publique expérimentale de mobilisation des acteurs pour améliorer la vie dans les 23 quartiers concernés. La première génération des contrats de plan État- Régions a permis la signature de 148 conventions pour la période 1984-1988. Dans le même temps, le Comité Interministériel pour les Villes et le Fonds de Solidarité Urbaine (FSU) sont créés en 1984. Dans la même lancée, le Conseil National des Villes (CNV), le comité interministériel des villes (CIV) et la Délégation Interministérielle à la Ville et au développement social urbain (DIV) sont créés en 1988.

En 1991, le rapport de Jean-Marie Delarue « *Banlieues en difficulté, la relégation* », critique l'angle d'approche par quartier des politiques DSQ ou DSU, soulignant leur effet stigmatisant, et pointant la nécessité d'une approche plus globale d'agglomération sur certaines thématiques. Les notions de géographie et de territoires prioritaires sont évoquées, et il est demandé à l'INSEE de déterminer les indicateurs qui permettront de classer les quartiers selon leurs degrés de difficultés.

Années 90- 2000 : consolidation et amplification des interventions territoriales

Pour la période 1989-1993, 296 conventions sont signées, 13 contrats de ville sont expérimentés. Près de 400 quartiers sont concernés.

214 contrats de ville, concernant 1 300 quartiers, sont signés pour la période 1994-1999. Le pacte de relance pour la ville est voté le 14 novembre 1996, il définit une nouvelle géographie prioritaire avec les

² Dubedout – « *Ensemble, refaire la ville* », 1982

zones urbaines sensibles (ZUS), les zones de redynamisation urbaine (ZRU) et zones franches (ZFU). Ces 2 dernières bénéficient d'exonérations fiscales pour les entreprises implantées sur leur territoire.

L'année 1998 voit la parution du *rapport Sueur*, proposant des améliorations dans le sens d'une plus grande importance des échelles d'agglomérations dans les politiques d'aménagement du territoire et la définition de projets territoriaux ; la même année le *rapport Cavallier* propose que la politique de la ville s'inscrive en complément du droit commun et puisse engendrer une modernisation de l'action publique dans son ensemble. De plus, les contrats de ville doivent permettre la mise en oeuvre de la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998).

Génération de contrats de ville 2000-2006, passage à l'échelle d'agglomération

Les CIV des 30 juin et 2 décembre 1998, la circulaire du 31 décembre 1998 formalisent la nouvelle génération des contrats de ville. Les années 1999 et 2000 sont des années de transition et de négociation. Les contrats de ville sont signés pour une durée de sept ans : 2000-2006. Ils coïncident avec le calendrier des contrats de plan État-Régions et des programmes européens. Ils sont pour la plupart conclus au niveau intercommunal, dans le cadre de la loi du 12 juillet 1999 sur la coopération intercommunale, dite « loi Chevènement ». Ils doivent faire l'objet d'une évaluation continue, avec un bilan à mi-parcours en 2003. Certains de ces contrats constitueront les orientations en matière de cohésion sociale et territoriale des futurs contrats d'agglomération prévus dans la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire « loi Voynet » du 25 juin 1999. Enfin, avec le programme de renouvellement urbain lancé en décembre 1999, l'État propose deux nouveaux outils d'interventions prioritaire, dans le cadre des contrats de ville : cinquante grands projets de ville (GPV) et trente opérations de renouvellement urbain (ORU) sont créés.³

Dans un contexte de complexification des dispositifs en matière d'actions « politique de la Ville », l'État apporte progressivement une forme nouvelle de réponse aux questions que se posent les collectivités locales, notamment depuis 2003 avec le Plan de Cohésion Sociale, initiée par le Ministre de la Cohésion Sociale Jean-Louis BORLOO. La Politique de la Ville évolue, et la mise en place d'outils comme l'ANRU, des Maisons de l'Emploi et le Programme

³ Le GPV est un projet global de développement social et urbain pour des sites dont la requalification nécessite une mobilisation de moyens exceptionnels, les ORU concernent d'autres sites qui bénéficieront d'un appui renforcé de l'État.

de Réussite Éducative illustrent ce tournant que sont en train de vivre les Contrats de Ville.

2.1.2 La loi de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, retour aux priorités du « hard » de la politique de la ville

La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, initiée par Jean-Louis Borloo, est constituée de 4 titres, eux-mêmes divisés en chapitres. Le premier titre « politique de la ville et rénovation urbaine » est consacré à la réduction des inégalités dans les Zones Urbaines Sensibles. Le premier chapitre évoque la nécessité de réduire les écarts entre ZUS et moyenne nationale, en particulier sur les questions liées à l'emploi, au développement économique, à la formation scolaire, à l'accès au système de santé et à la sécurité publique. Les 2nd et 3^{ème} chapitres sont consacrés au Programme National de Rénovation Urbaine, avec les objectifs de démolition – reconstruction (200 000 logements concernés) et l'enjeu de réhabilitation d'autant de logements sociaux. L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine est présentée comme l'outil de mise en œuvre de ce programme; sont dévolus à sa charge la collecte des crédits nationaux consacrés à la rénovation urbaine dans les quartiers, et la répartition de ces crédits entre les projets proposés par les collectivités locales. Le 4^{ème} chapitre de ce titre 1 concerne l'accroissement des pouvoirs du Maire et du Préfet en matière de sécurité dans les immeubles collectifs ou les copropriétés en difficulté.

Le Titre 2 de la loi est consacré au développement économique des quartiers prioritaires, avec la création de 41 nouvelles Zones Franches Urbaines, et le prolongement jusqu'en 2008 des bénéficiaires des exonérations fiscales accordées aux 44 ZFU créées en 1996. Le Titre 3 de la loi concerne les procédures de rétablissement personnel, permettant de donner une 2nde chance aux personnes physiques surendettées à la suite d'un accident de la vie (veuvage, divorce, situations particulières...); et enfin le Titre 4 évoque des dispositions diverses, notamment concernant la modification des règles de gouvernance des SA HLM.

2.1.3 Le plan de cohésion sociale et le prolongement des réformes

« *Le plan de cohésion sociale a pour ambition de redonner à chacun la possibilité de vivre dignement au sein de notre communauté nationale [...]. Il permet une mobilisation sans précédent de moyens importants dans la durée.* » (Jean-Louis Borloo). Le plan de cohésion sociale de 2004, mis en place à partir de 2005, est un prolongement des réformes engagées

par la loi Borloo, il permet de mettre l'accent sur 3 grands champs au niveau de l'action nationale : l'égalité des chances, l'emploi, et le logement. Pour cela, plusieurs mesures sont annoncées, dans chacun des champs mentionnés. Ces mesures sont principalement tournées vers les publics et les territoires défavorisés, en mettant l'accent sur les actions à conduire surtout dans les ZUS et les territoires prioritaires.

L'égalité des chances, la réussite éducative et la solidarité territoriale

En ce qui concerne l'égalité des chances, le Plan de Cohésion sociale prévoit la mise en place d'un programme de réussite éducative, le renforcement de l'égalité territoriale via une Dotation de Solidarité Urbaine augmentée, et des actions en direction de la lutte contre les discriminations. Le PRE, première mesure phare concernant la thématique éducation, permet de monter au niveau local des Dispositifs de Réussite Educative regroupant des équipes « pluri-disciplinaires », et dont l'objectif est d'identifier et d'accompagner de manière personnalisée les enfants rencontrant des difficultés dans leur parcours éducatif (à l'école, mais aussi et surtout en dehors de l'école). Le PRE prévoit aussi la création d'internats de réussite éducative, en Rhône-Alpes le premier a été inauguré par Lyon en septembre dernier. Le PRE focalise son action sur les territoires les plus sensibles : ZEP ou ZUS principalement. Afin de réduire les écarts entre les territoires, la DSU va être augmentée de 600 millions d'euros sur 5 ans, et la lutte pour l'égalité des chances va être renforcée par la création d'une Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité. Une Agence Nationale de l'accueil des étrangers et des migrations doit également voir le jour.

L'emploi

En ce qui concerne la lutte contre le chômage, plusieurs mesures sont prévues en direction des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires des minima sociaux, comme la création du Contrat d'avenir, ou la mise en place du CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale). Des moyens supplémentaires devraient également être engagés par l'Etat pour soutenir les structures d'accompagnement vers l'emploi, et 300 Maisons de l'Emploi sont en cours de création, pour réunir les acteurs de l'insertion professionnelle sur un même territoire. Enfin, des mesures sont prévues dans le sens d'une relance de l'apprentissage et des formations en alternances, et pour aider l'accompagnement des restructurations.

Le logement

Enfin, des mesures sont prévues pour résorber les problèmes de logements dans les grandes villes, puisque le Plan de Cohésion

Sociale prévoit le financement de 500 000 logements sociaux en 5 ans, et l'amplification des financements du Programme National de Rénovation Urbaine. Un travail est également engagé sur la question de la mobilisation du parc privé notamment via le renforcement des crédits de l'ANAH (agence nationale de l'amélioration de l'habitat). Des mesures prévoient également la réforme des prêts pour l'accèsion à la propriété, et les capacités d'accueil et d'hébergement d'urgence devraient augmenter pour atteindre 100 000 places en 2007.

Parallèlement, on assiste également à une certaine évolution des modes d'organisation et de financement nationaux, avec notamment la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) de 2001, qui constitue le cadre d'une modification globale du processus d'intervention de l'Etat dans les collectivités locales (cf. par ailleurs).

2.2 La politique de la ville en Rhône-Alpes

Au démarrage, la procédure Développement Social des Quartiers-prémisse de la politique de la ville, a tout d'abord concerné 4 quartiers de Rhône-Alpes : le Mistral à Grenoble, Montchovet à Saint-Étienne, la Monnaie à Romans et les Minguettes à Vénissieux. Puis se sont ajoutés à partir de 1984, le quartier de la Grappinière à Vaulx-en-Velin, La Duchère et les Etats-Unis - Mermoz à Lyon. Ce sont donc 8 quartiers qui ont fait l'objet d'une intervention massive, entre 1984 et 1988. En 1989, 21 quartiers Rhône- alpins sont concernés par le dispositif de Développement Social Urbain. Lors de la signature du XIème Contrat de Plan en 1994, une première génération de 15 contrats, de ville ou d'agglomération⁴, est signée en Rhône-Alpes pour la période 1994-1998. Cette contractualisation a été prolongée d'un an en 1999 pour laisser le temps de la négociation à la seconde génération de contrats. 3 Pactes urbains⁵ sont également signés en 1994 pour Rhône-Alpes. Entre temps, le Pacte de relance en 1996 a permis d'étendre la géographie prioritaire de Rhône-Alpes, avec la définition de 3 zones urbaines sensibles, 5 zones de redynamisation urbaine et 3 zones franches à Valence, Saint-Étienne et Vaulx-en-Velin.

En 2000, 21 contrats de ville sont signés. 6 nouveaux contrats sont venus s'ajouter à la liste des 15 contrats qui existaient en 1994 – l'agglomération de Bourg-en-Bresse, l'agglomération Roannaise, le

⁴ Oyonnax, Annonay, Aubenas, Montélimar, Pierrelatte, Romans, Valence, Agglomération grenobloise, Nord - Isère, Vienne, Saint-Étienne, Agglomération lyonnaise, Villefranche-sur-Saône, Chambéry, Annemasse.

⁵ Pays du Gier, Vallée de l'Ondaine, Agglomération Roannaise.

Les 21 contrats de ville recensés en région Rhône-Alpes représentent **191 communes signataires**, et une **population totale de 2,7 millions d'habitants** (recensement INSEE 1999), dont un quart habite dans un quartier prioritaire. **Le nombre de quartiers en politique de la ville en Rhône-Alpes s'élève à 240**. Plus de la moitié des quartiers prioritaires se trouvent dans les 3 grandes agglomérations de la région : agglomérations lyonnaise, grenobloise et stéphanoise. La taille des quartiers (en nombre d'habitants concernés) est très variable, la moyenne se situant autour de 3500 habitants. Souvent davantage habités par des familles nombreuses, les quartiers politique de la ville abritent généralement une population plus jeune que la moyenne : entre 25% et 33% des habitants des quartiers politique de la ville ont moins de 25 ans, contre 23% pour les autres quartiers des communes signataires. Le déséquilibre géographique en faveur des jeunes est donc une caractéristique des quartiers politique de la ville. De même, le taux de chômage est beaucoup plus élevé dans ces quartiers que la moyenne communale. En 2001, plus de 35% des demandeurs d'emploi des communes signataires d'un contrat de ville habitent dans les quartiers prioritaires, et ils représentent plus de 20% des demandeurs d'emploi de la région Rhône-Alpes. Dans certains quartiers, d'après diverses estimations, les taux de chômage approchent même les 40%. Les logements sociaux sont également très présents dans ces quartiers, puisqu'ils représentent près d'un quart des résidences principales en moyenne, pouvant même s'élever jusqu'à 60% pour certains quartiers.

En Rhône-Alpes, à ce jour, on recense 64 quartiers classés en Zone Urbaine Sensible (ZUS), 28 quartiers classés en Zone de Redynamisation urbaine (ZRU), et 3 Zones Franches Urbaines (ZFU). Pour ce qui concerne les dispositifs spécifiques recensés sur le territoire régional, on peut relever plusieurs GPV : à Grenoble- Saint Martin d'Hères, à Saint-Étienne, à Chambéry et dans l'agglomération lyonnaise (Rillieux-la-Pape ville nouvelle, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, et Lyon la Duchère). 2 Opérations de Renouvellement Urbains sont aussi constituées à Givors- Grigny et Saint-Priest. Il faut également mentionner le Pic Urban de l'agglomération grenobloise, constitué sur 5 communes.

Certains territoires sont également éligibles au titre de l'Objectif 2, parmi 11 contrats de ville dans les départements de l'Ardèche, de la Drôme, de la Loire, de la Savoie et du Rhône.

Concernant les dispositifs thématiques recensés, on compte 48 CCPD, 34 CLS, et 13 PLIE. Parmi les 64 REP existants en Rhône-Alpes, 53 sont situés sur des territoires en contrat de ville.

3 Les évaluations à mi-parcours des contrats de ville

3.1 L'obligation d'évaluer

Dans le domaine de la politique de la ville, l'obligation d'évaluation est récente. En effet, cette question n'est apparue que lors de la phase de préparation de la dernière génération de contrats de ville 2000-2006. Trois circulaires ministérielles font référence à cette obligation⁶. L'évaluation de la politique de la ville est donc apparue comme une pratique nouvelle, qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la démarche engagée par les Contrats de Plan Etat Région.

3.2 Avancement de la démarche d'évaluation en Rhône-Alpes

3.2.1 Bilan des systèmes d'évaluation

Une pratique diffuse

L'évaluation est une **pratique récente et incontournable** des Contrats de ville. Elle est particulièrement diffuse en Rhône-Alpes, puisque la très large majorité des territoires en contrat de ville a procédé à une évaluation à mi-parcours de son dispositif (90% d'entre eux). La plupart des territoires, notamment les petits, se sont cantonnés au minimum obligatoire tandis que d'autres se sont dotés d'une véritable capacité et d'une vraie stratégie d'évaluation : Grenoble, Communauté Urbaine de Lyon... L'ensemble des prestations liées à l'évaluation des contrats de ville en Rhône-Alpes entre 2000 et 2005 représente un budget équivalent à environ 1.600.000 Euros⁷.

Une approche le plus souvent restreinte à quelques thématiques clef

Lors du lancement des démarches d'évaluation, l'ensemble du contenu des contrats de ville n'est pas forcément abordé. **Le plus souvent, seule une voire plusieurs thématiques prioritaires du**

⁶ La circulaire du 31 décembre 1998 relative aux contrats de ville 2000-2006, la circulaire du 25 août 2000 relative à la mise en œuvre de l'évaluation dans les procédures contractuelles (contrats de plan, contrats de ville et d'agglomération, contrats de pays, et contrats conclus avec les parcs naturels régionaux), et la circulaire du 13 novembre 2000 relative à l'évaluation des Contrats de ville et des politiques régionales de la ville pour la période 2000-2006.

⁷ Evaluations intermédiaires et continues incluses

Contrat de ville sont interrogées explicitement par l'évaluation. Les thématiques les plus souvent investiguées sont les suivantes, par ordre d'importance : 1) L'habitat – Logement – Renouvellement Urbain – Gestion sociale et urbaine de proximité; 2) La sécurité et la prévention de la délinquance; 3) L'insertion et l'éducation.⁸

Un recours massif à l'évaluation externe

Pour réaliser tout ou partie de ces évaluations, **les responsables opérationnels de la politique de la ville ont fait majoritairement appel à des prestataires extérieurs**. Dix bureaux d'étude se sont partagés les deux tiers des évaluations à mi-parcours. D'autres bureaux d'étude, généralement de petite taille, sont également et plus ponctuellement sollicités. Enfin, près d'un tiers des sites en contrat de ville ont procédé autrement, en faisant appel à d'autres types de prestataires (centres de recherche - CETE-DDE, CSTB-, observatoires territoriaux), ou en lançant leur propre procédure d'évaluation interne (Roanne et Vallée de l'Arve).

A noter que des sites (Romans sur Isère, Grenoble, Roanne, Villeurbanne, St Fons, Villefranche ...) ont mis en place une démarche en continu tout au long du contrat de ville tandis que d'autres, les plus nombreux, ont choisi de mettre en place des évaluations ponctuelles à mi-parcours et en fin de contrat.

Une qualité de commande inégale

La qualité des cahiers des charges est très variable. Les questions posées abordent à la fois les questions de mise en œuvre et de résultats. La majorité des questions appelle un jugement de valeur, principalement sur l'efficacité, la cohérence, la pertinence et aussi, mais plus rarement, sur l'efficience (Vienne,..). Néanmoins, la moitié des territoires a fait appel à un prestataire externe pour mettre en œuvre le dispositif d'évaluation : préparation du projet et de la commande, formulation des questions évaluatives, mise en place d'une instance de suivi, élaboration ex ante d'indicateurs pertinents... Ces prestations, si elles ne permettent pas de garantir une évaluation utile, ont indéniablement permis :

⁸ Au total, six rapports d'évaluation sur dix traitent spécifiquement des questions liées à l'habitat, au renouvellement urbain ou à la GSUP. Ces thématiques sont surtout interrogées dans les rapports d'évaluation parus entre 2000 et 2002, plutôt au démarrage des contrats. Environ la moitié des évaluations abordent explicitement (mais pas forcément en profondeur) les questions de sécurité et/ou de prévention de la délinquance, et un tiers des sites en contrat de ville qui ont engagé une évaluation ont traité du volet éducation du contrat. Les questions d'insertion par l'économie (incluant les dispositifs de l'aide à l'emploi et de lutte mais aussi la lutte contre les discriminations à l'embauche) deviennent particulièrement récurrentes dans les évaluations menées entre 2002 et 2005, puisque 40% des rapports mentionnent ces questions. La thématique développement social (qui regroupe les sous - thématiques sport – loisirs – animation sociale - cohésion et insertion sociale) ont bénéficié d'un intérêt moindre par les commanditaires d'évaluation (celles-ci font l'objet d'investigations spécifiques et approfondies dans trois rapports sur dix seulement).

- De partager entre partenaires les attendus de l'évaluation. L'absence d'un tel partage a été très dommageable pour certains sites, comme à Valence, où l'évaluation n'a pas été portée par la collectivité.
- De structurer et de hiérarchiser les questionnements évaluatifs
- De limiter le champ d'investigation

Des prestations de différents ordres

Au-delà de la prestation « pure » d'évaluation (appel à un jugement de valeur) :

- Sur plus d'un quart des sites, un bilan physique et financier a été réalisé,
- Un tiers des prestations a intégré l'outillage même du contrat de ville (système de suivi, observatoire, grille d'évaluation...)
- Une prestation sur cinq a intégré la formation de professionnels aux pratiques d'évaluation.

Une diversité d'angles d'attaque : thématique contre territoire

La plupart des évaluations, comme celle des agglomérations Nord Isère, Chambéry Métropole, Valence ou le Grand Lyon, ont adopté une approche thématique du contrat de ville. Ainsi, les résultats des contrats de ville sont interrogés axe par axe, en comparant les objectifs initiaux aux réalisations obtenues. Cependant, d'autres sites en contrat de ville ont privilégié une approche par territoire prioritaire, en analysant les impacts au regard de l'intégration globale du quartier « en retard » par rapport au reste de la ville ou de l'agglomération. C'est le cas des évaluations des conventions d'application de Neuville sur Saône, Vienne, Villeurbanne, Oyonnax, ou de Villefranche sur Saône. Ces dernières ont davantage été des diagnostics actualisés et fins des territoires concernés que une analyse de l'effet rattrapage de l'action du contrat de ville sur les quartiers prioritaires.

Des rapports de qualité variable

La **forme des rapports n'est pas homogène**, les documents sont divers de par leur taille et leur structuration. Si certains rapports (Saint Etienne, Moyenne Vallée de l'Arve...) apportent des réponses synthétiques à des questions clairement posées, certains autres se traduisent par :

- Des analyses très fragiles
- Une insuffisante clarté des conclusions (peu de rapports incluent un résumé à destination des décideurs, beaucoup

mélangent les connaissances produites, les jugements de valeur et les propositions opérationnelles).

- La méthode de collecte et d'analyse est peu explicitée. Les bénéficiaires ultimes (habitants) sont rarement interrogés. Si les principales sources statistiques (observatoires, Insee, tableau de bord de quartiers) sont mentionnées, elles sont peu exploitées, car trop disparates, trop peu désagrégées au niveau local ou pas assez actualisées.
- Le fait que les rapports ne répondent pas assez aux questions des résultats et des impacts.

Pour augmenter cette qualité, les partenaires locaux peuvent jouer sur plusieurs facteurs :

- **La qualité du cahier des charges** (partage de la démarche, définition des attentes et finalités, restriction du champ, élaboration de questions évaluatives, rôles respectifs,..).
- **Le resserrage des questionnements évaluatifs.**
- **Le budget de l'évaluation** : si le lien coût - utilité est difficilement quantifiable, il semble que certains budgets cumulés à des commandes imprécises ont conduit à des évaluations peu utiles.
- **Le choix d'un prestataire ayant une expérience d'évaluation dans le domaine de la politique de la ville.**
- Un **pilotage ferme** du chargé d'évaluation.

Une attente principale : les réorientations stratégiques

Deux typologies de logiques vis-à-vis de l'évaluation peuvent être mis en exergue : 1/ L'évaluation s'inscrit dans une **démarche globale d'efficacité décisionnelle**, c'est-à-dire que les conclusions et recommandations formulées doivent s'inscrire dans une volonté de rendre le processus plus efficace, et les décisions mieux préparées. 2/ L'évaluation s'inscrit dans une **logique participative**, c'est-à-dire que les conclusions doivent être le produit d'une réflexion collective de l'ensemble des acteurs concernés, et elle doit aboutir à un consensus sur les orientations qui en découlent. Ces deux visions s'opposent, mais ne s'excluent pas l'une et l'autre. Elles entraînent des méthodes de recueil de données sensiblement différentes, l'une privilégiant l'analyse de l'efficacité, des résultats et des coûts (analyse physico-financière), l'autre favorisant plutôt les échanges et les débats collectifs, dans une approche davantage qualitative et consensuelle.

Au-delà de ces deux logiques d'évaluation, les attentes autour des évaluations sont différentes selon les cas, les principales étant, par ordre d'importance :

- Une **réorientation stratégique des objectifs** et des priorités (d'une thématique ou d'un dispositif),
- Une **analyse de l'efficacité** du dispositif, notamment en ce qui concerne le fonctionnement même du dispositif, voire son articulation avec les autres dispositifs,
- Un **point d'étape de l'avancée de la démarche et des actions** mises en place, ce qui relève finalement plus du bilan de réalisation ;
- Une analyse de **l'efficience des résultats** obtenus au regard de leur coût.

Une analyse du fonctionnement plutôt que des résultats

Dans leur grande majorité, **les évaluations à mi-parcours s'intéressent moins aux résultats et effets des contrats de ville qu'aux procédures de mise en œuvre et aux réalisations**⁹. De ce fait, elles **touchent peu ou prou aux orientations stratégiques**, même si elles débouchent parfois sur des recommandations opérationnelles. Seules les évaluations d'actions spécifiques (comme les correspondants de nuit, Ado Pack et l'animation de rue à Chambéry et les six actions sur la thématique relation école - parents à Villefranche : une journée de rencontre, modules de connaissance des quartiers, pochette de liaison parents - collèges, atelier mère - enfant, recueil de paroles de parents et enseignants, théâtre forum). Même sur les territoires ayant anticipé les enjeux décisionnels en choisissant les thèmes de ses évaluations, les évaluations ne produisent pas forcément de changements de priorité en tant que tel. Néanmoins, quelques cas de bonne pratique existent. Ainsi, à Lyon, les impacts de la politique de la ville ont été appréciés sur le développement de chaque quartier classé politique de la ville, sur son intégration dans le reste de l'agglomération et sur le rattrapage de son retard par rapport aux autres quartiers. **L'échelle territoriale retenue, et la volonté d'appréhender la globalité du contrat ou seulement certains points** ont une influence très forte sur la possibilité ou non d'appréhender la question des impacts de la politique de la ville.

Une forte implication des partenaires

La démarche d'évaluation, menée au sein des différentes instances, a été l'occasion d'initier un débat contradictoire, à l'échelon stratégique

⁹ Un peu moins d'un tiers des cahiers des charges émis interrogent explicitement l'organisation et le fonctionnement du dispositif. En réalité, ces problématiques sont présentes de manière approfondie en filigrane dans plus de deux rapports sur trois. Il en va de même de la thématique « participation et place des habitants » interrogée « officiellement » par deux rapports sur dix, mais abordée réellement dans la démarche d'évaluation dans quatre cas sur cinq. Ces questions transversales (participation des habitants, place des acteurs et de l'intercommunalité) sont présentes dans une large majorité des cahiers des charges, mais elles ne sont pas toujours posées explicitement.

et opérationnel. **Les partenaires ont été associés largement dans les comités de pilotage / comités techniques**, qui ont été généralement bien suivis. A plusieurs reprises, la participation des partenaires a créé une **dynamique positive** autour de l'évaluation. Néanmoins, ils ne semblent pas avoir pris les initiatives dans le sens d'une mise en œuvre des recommandations. A l'inverse, les démarches pluralistes qui ont associé les habitants aux dispositifs d'évaluation se sont avérées complexes, lourdes, coûteuses, et peu productives.

En dehors du temps mobilisé par l'ensemble des partenaires, le coût des évaluations rapporté au budget des contrats de ville est faible (0,3%).

Une diffusion insuffisante

Si la diffusion des rapports est généralement faite aux membres des comités de pilotage locaux, et donc aux institutions directement associées à l'évaluation, **cette diffusion n'est généralement pas plus large**. Ainsi, les opérateurs, souvent amplement sollicités, n'obtiennent que rarement les conclusions de la démarche. Nous n'avons pas eu connaissance d'évaluation qui aurait débouché sur un texte à destination du grand public.

Une utilisation nettement insuffisante

D'après les acteurs rencontrés, **les évaluations à mi-parcours ne sont pas suffisamment utilisées** pour les connaissances qu'elles apportent, soit que cet apport est trop pauvre, soit qu'il ne soit pas assez focalisé sur les enjeux décisionnels. A terme, il est souhaitable que toutes les évaluations locales produisent des connaissances nouvelles utiles aux techniciens, élus et partenaires. Le processus d'évaluation devrait être constamment resserré et focalisé sur les enjeux les plus stratégiques des territoires.

Une utilité hétérogène du point de vue des professionnels

Les avis concernant l'utilité des évaluations divergent fortement. Du point de vue des acteurs locaux, les évaluations ont, avant tout, permis, dans l'ordre, de :

1. **Enclencher des dynamiques partenariales de travail**, ralentir le « phénomène d'usure » (Grenoble, Oullins, Lyon Mermoz, Montélimar)
2. **Revisiter les objectifs et clarifier les intentions** des partenaires
3. **Apprécier l'atteinte ou non des objectifs** (Rive de Gier, Grenoble) et recentrer les priorités (Annemasse, Fontaine s/s, Chambéry)
4. **Réactualiser les diagnostics**

Par contre, jugées parfois trop théoriques et éloignées du terrain, **elles semblent ne pas avoir suffisamment aidé à la décision**. Elles ont également confirmé la nécessité de produire un document structuré, lisible, visible et communicable.

Une faible appropriation par le politique

Les évaluations n'ont pas eu de dimension politique suffisante, ce qui, dans certains cas, a bridé leur utilité. Les évaluations n'ont pas toujours été synthétisées, ni restituées publiquement. Dans la plupart des cas, elles n'ont pas débouché sur un changement de stratégie. Les questions portant sur la mise en œuvre et sur l'efficacité ont été celles qui ont eu le meilleur potentiel d'utilisation. Le suivi des recommandations n'est jamais effectué.

3.2.2 Recommandations pour améliorer l'utilité des évaluations locales

Les perspectives envisageables dans le domaine de l'évaluation de la politique de la ville et des contrats de ville sont de plusieurs ordres : **organisationnelles, méthodologiques, et d'utilisation.**

Perspectives organisationnelles

Il faut rappeler l'importance de la commande, formalisée à travers le cahier des charges. Celui-ci permet de préciser les attentes formulées à l'égard de la démarche évaluative, ainsi que les finalités de l'étude. D'où l'utilité de bien définir le cahier des charges pour le rendre le plus précis possible. De même, l'importance du pilotage de l'étude ne doit pas être négligée. Le pilotage consiste principalement à suivre l'avancée des recherches du prestataire, éventuellement à recadrer la mission. Le portage politique de la démarche est aussi essentiel puisqu'il permet de donner une légitimité à l'étude, tout en associant les élus à la réflexion dans l'optique d'une décision plus appropriée par la suite. Enfin, le partage de l'évaluation, avec l'association des acteurs et des partenaires du contrat de ville, entraîne une plus grande appropriation locale et une participation accrue à la démarche.

Dans ce sens, **les comités de pilotage eux-mêmes doivent dresser les grandes lignes de la commande et formaliser leurs attentes.** Pour favoriser une capitalisation des démarches locales, il pourrait être opportun de construire à terme une évaluation à deux échelons :

- Des **questions d'envergure régionale**, sur lesquelles chaque site doit répondre, moyennant une méthodologie commune, permettant une consolidation.
- Des **questions locales**, très ouvertes, à la discrétion des territoires.

La DATAR a mis en place un tel système à l'échelon national pour ce qui concerne l'évaluation des fonds européens Objectif 2. Ce système pourrait être répliqué au niveau régional pour la politique de la ville.

Perspectives méthodologiques

Nous faisons quatre propositions concrètes :

- Bien concevoir en amont le type d'évaluation (continu, intermédiaire, ex post), les attentes, la méthode adaptée de recueil et d'analyse et les moyens disponibles. Une réflexion **sur l'échelle territoriale et le champ d'évaluation pertinents** doit aussi être lancée en amont.
- Il conviendrait d'introduire dans les cahiers des charges, des **questions sur le rapport entre les dépenses et les effets obtenus**. Il faudrait que les rapports abordent correctement ces questions. Pour cela, un travail visant à améliorer la territorialisation des données, notamment celles relatives à l'emploi, doit être mené.
- Dans l'immédiat, il convient de **mieux hiérarchiser les questions dans les cahiers des charges**, de concentrer progressivement les travaux en cours de route, de hiérarchiser les conclusions et les recommandations. Une évaluation utile ressemble rarement à une photo panoramique.
- Prévoir, à chaque phase d'évaluation, un bilan physico-financier complet, sur la base d'informations fiables et standardisées obtenues auprès de Poliville puis SUB&NET¹⁰, procédure indispensable et facilitée via la mise en place progressive de la plateforme informatique de suivi partagée entre les collectivités territoriales et l'Etat (Loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales – Art 13).

Utilisation

En l'état actuel des démarches évaluatives, on peut souligner que **l'utilité locale des réflexions engagées reste relative. Quant à leur capitalisation et leur diffusion, elle reste quasi-inexistante à l'échelle départementale ou régionale**. La diffusion du rapport et des conclusions est notamment importante dans l'optique d'améliorer la fluidité des échanges avec les opérateurs et les partenaires du contrat de ville. Les propositions à ce titre. Trois idées peuvent être proposées :

¹⁰ Plate-forme informatique qui proposera un service comparable à celui de Poliville Web mais utilisable par l'ensemble des porteurs de projets faisant appel aux subventions de l'Etat

- Il faudrait finalement **imposer aux évaluateurs des exigences régionales de lisibilité des rapports** (synthèse, architecture du rapport, rappel de la méthode et des limites, réponses structurées aux questions évaluatives, destinataires des recommandations...).
- **Faire un point sur les suites données à l'évaluation dans l'année suivant la validation du rapport**, via le prestataire ou le référent technique de l'évaluation au sein de la collectivité.
- **Prévoir automatiquement une phase de restitution aux élus locaux**, puis élargie aux partenaires financiers, et aux acteurs opérationnels.
- **Redéfinir le rôle du CR-DSU dans la stratégie régionale d'évaluation de la politique de la ville**, rôle qui pourrait prendre les formes suivantes :
 - o Un appui local à la définition de la commande des évaluations finales
 - o Un suivi méthodologique au fil de l'eau
 - o La diffusion inter-territoires des démarches
 - o Au-delà de l'évaluation, la capitalisation des bonnes pratiques
- **Lors des évaluations finales, prévoir une question sur le degré de mise en œuvre des recommandations formulées à mi-parcours.**

4 Les effets des contrats de ville

4.1 L'éducation et la politique jeunesse

La thématique éducation - jeunesse est souvent présentée par les évaluations à mi - parcours comme une thématique centrale du Contrat de Ville: il est par exemple indiqué qu'elle est la "préoccupation prioritaire des élus" à Bourg en Bresse, qu'elle "mobilise le tiers des financements sur 2000 - 2003" à Oyonnax, que 98% des actions du Contrat de Ville d'Annonay sont à destination des jeunes. La thématique occupe une place importante également à Valence, Romans et dans la Moyenne Vallée de l'Arve. Cette analyse est, la plupart du temps, établie sous l'angle du nombre d'actions et moins souvent en terme de poids des financements accordés. A l'heure actuelle, il ne nous est pas possible via les évaluations à mi-parcours de connaître le poids des financements programmés et réalisés sur cette thématique, par contrat de ville.

Les objectifs fixés par les Contrats de Ville dans le domaine de l'éducation et de la politique jeunesse visent le plus souvent à :

- Lutter contre la déscolarisation et l'échec scolaire.
- Accompagner les parents dans leur rôle éducatif (soutien à la "parentalité").
- Développer des activités péri - et para - scolaires dans les domaines des loisirs, culturels, sportifs, socio-éducatifs de manière à favoriser le développement de l'enfant, la mixité sociale et la citoyenneté.

Les paragraphes suivants proposent d'apprécier dans quelle mesure les actions menées sur les territoires de la politique de la ville en Rhône-Alpes ont permis de concrétiser ses objectifs à travers les effets induits sur les publics et les territoires.

4.1.1 Les effets constatés sur les acteurs

Une amélioration relative du partenariat entre opérateurs...

La politique de la ville a souvent permis de **renforcer les collaborations entre les opérateurs de terrain** (associations locales, MJC, centres sociaux, CLSH, services culture, sport et jeunesse des collectivités, directeurs d'établissement et enseignants). Cela se traduit essentiellement par une **inter- connaissance accrue** (connaissance inter- individuelle, connaissance des actions proposées

par chacun...) **et des liens opérationnels plus forts**, concrétisés par des projets collectifs communs, d'ordre ponctuels.

A titre d'exemple, à Oyonnax, la mise en place d'une commission jeunesse à contribuer à l'élaboration d'un réseau d'acteurs et à la coordination des actions au niveau communal. Le rapport d'évaluation note également une recherche de mutualisation et de mise en lien avec des initiatives prises en dehors du Contrat de Ville.

A l'inverse, d'autres rapports d'évaluation soulignent un manque de coordination et de cohérence entre les opérateurs. C'est le cas à Aubenas ou à Montélimar par exemple.

Au final, si des progrès ont incontestablement été faits, il reste encore à faire évoluer les partenariats : les acteurs scolaires, socioculturels et socioéducatifs ont encore du mal à coordonner leur action.

...qui s'avère moins nette au niveau institutionnel

Certaines évaluations intermédiaires constatent que **la politique de la ville n'a pas su ou pu fédérer les différents acteurs institutionnels** (éducation nationale, DDJS, services culture, sport et jeunesse, collectivités, CAF, DDASS). C'est notamment le cas à Valence : le rapport d'évaluation fait état de relations difficiles entre la Ville, la DDJS et la CAF ainsi qu'une faible implication de l'Education Nationale. De même, à Villefranche sur Saône, un groupe de pilotage mis en place pour suivre une action relative aux relations parents – école n'est pas parvenu à réunir l'Education Nationale, la CAF et la DDJS.

Un partenariat lent à se mettre en place mais qui semble se renforcer avec les acteurs de l'Education Nationale

Pendant longtemps, un des points faibles souvent mentionnés de la politique de la ville en matière d'éducation – jeunesse concernait la **très faible mobilisation des acteurs de l'Education Nationale** que ce soit au niveau des établissements ou de la hiérarchie. **Il semble aujourd'hui que les choses évoluent positivement** au niveau des directions des établissements plus qu'au niveau institutionnel.

Certains rapports (Annonay, Grenoble, Montélimar, Chambéry, Romans sur Isère) soulignent un partenariat accru entre les opérateurs locaux, et les établissements scolaires par le biais des enseignants ou des directeurs d'établissement. Ainsi, dans le cadre du Contrat de Ville d'Annonay, un partenariat entre associations et établissements scolaires auquel s'ajoute parfois l'Inspection Académique, la mairie, la MJC et les centres sociaux a vu le jour.

Les directeurs d'établissement participent de plus en plus aux réunions collectives, ce qui permet également de renforcer la logique stratégique et de croiser les points de vue sur les manques en matière

d'offre, pour redonner de la cohérence d'ensemble à la réflexion et à l'intervention publique en matière de politique éducation- jeunesse. Cela favorise également une continuité dans la prise en charge des différents temps de l'enfant : scolaire, péri - et para - scolaire.

Cependant, certains rapports d'évaluation indiquent que l'Education Nationale s'est longtemps peu investie pour trouver des articulations entre ses propres dispositifs d'aide (ZEP, REP) et le Contrat de Ville. (Valence, Villefranche sur Saône)

Une dimension encore peu intégrée du volet éducation - jeunesse des contrats de ville aux dispositifs sectoriels

D'une manière générale et malgré différentes tentatives, **les Contrats de Ville de la région Rhône Alpes ne sont pas parvenus à jouer leur rôle d'ensemblier** au niveau de la thématique éducation - jeunesse. Les dispositifs contractuels que sont les CEL et les CTL ou encore les dispositifs Etat comme les REP ou les ZEP fonctionnent de manière autonome et peu articulée avec les contrats de ville.

C'est le cas sur l'agglomération valentinoise où la politique de la ville, le CTL et les politiques jeunesse des villes ont du mal à trouver un bon niveau d'articulation ainsi que sur l'agglomération lyonnaise.

Ces difficultés de mise en cohérence tiennent avant tout à l'incapacité des différentes institutions et acteurs concernés à faire émerger une réflexion stratégique.

Par ailleurs dans la région, peu de Programmes Educatifs Locaux ont abouti. Or, ce programme a vocation à favoriser les partenariats et la coordination entre l'ensemble des acteurs de la politique socioéducative.

On note toutefois quelques exceptions davantage en amont de la mise en place des dispositifs de droit commun qu'au niveau de la mise en œuvre concrète.

- Le Contrat de Ville a incité et appuyé la mise en place du PEL ce qui a contribué à renforcer le partenariat avec les communes, l'Education Nationale et les associations.
- Le Contrat de Ville de la Moyenne Vallée de l'Arve a apporté un soutien financier à la réalisation des diagnostics préalables à l'élaboration de CTL communaux.

Un effet déclencheur et dynamisant du contrat de ville sur l'offre d'activités socio-éducatives, culturelles et sportives ...

D'après les rapports d'évaluation qui ont traité de la thématique jeunesse, **le Contrat de Ville a souvent été l'occasion de tenter de structurer et de pallier les manques en terme d'offre d'activités**

d'animation à destination des jeunes. Les résultats n'ont cependant pas toujours été à la hauteur des attentes.

C'est notamment le cas sur Chambéry avec l'action Ado Pack et sur la Moyenne Vallée de l'Arve sur les communes de Marnaz et de Marignier où ont été respectivement créés un comité local d'animation et un espace local d'animation.

...mais une discontinuité des actions qui ne permet pas d'engendrer des effets durables.

Comme indiqué plus haut, le volet éducation – jeunesse constitue une thématique importante des Contrats de Ville de la région, ce qui se traduit par une multitude d'actions souvent disparates et très éphémères, les relais du droit commun ne fonctionnant pas toujours. (Aubenas, Valence, Romans).

Les habitants et les jeunes voient apparaître et disparaître des actions sans en comprendre la raison ce qui peut engendrer un sentiment de frustration et les pousser à ne pas s'investir dans une activité dont ils ne connaissent pas la durée de vie.

En terme de lutte contre l'échec scolaire, un effet limité du contrat de ville sur l'émergence de fonction de veille éducative

La lutte contre l'échec scolaire et la déscolarisation a pris davantage la forme d'actions d'accompagnement et de soutien scolaire plutôt que d'actions de repérage des élèves en difficulté.

A titre de contre exemple, le contrat de ville de l'agglomération viennoise a mis en place une cellule de veille éducative qui fonctionne au niveau intercommunal avec des antennes décentralisées sur les communes de Chasse sur Rhône, Pont Evêque et sur le quartier de la Vallée de Gère. Une fonction de veille existe également à Annemasse, partagée par la municipalité, l'association ALPAGA et des établissements scolaires.

La veille éducative devrait se développer avec la mise en place des Programmes de Réussites Éducatives, élaborés et mis en œuvre dans le cadre du Programme de Cohésion Sociale au nombre de 14 au 28/08/2005 dans la région Rhône – Alpes. Ces programmes ont pour objet un soutien personnalisé et un accompagnement adapté à chaque situation familiale ce qui suppose de mettre en place des modalités d'identification des enfants et adolescents les plus fragiles. La circulaire du 27 avril 2005 sur la mise en œuvre des programmes 15 et 16 du plan de cohésion sociale, indique qu'une collaboration étroite est nécessaire avec les enseignants, le service social et de promotion de la santé de l'Éducation Nationale, les réseaux d'aide aux élèves en difficulté, les conseillers d'orientation, l'inter secteur de psychiatrie et les services de PMI et de l'aide sociale à l'enfance.

4.1.2 Les effets constatés sur les publics et les territoires

Une amélioration des comportements des élèves

La plupart des rapports d'évaluation intermédiaires mesurent les effets des actions financées dans le cadre des contrats de ville, avant tout en terme de **fréquentation des actions** ou des structures, et non en terme d'impact direct sur l'évolution des publics ciblés en fonction des objectifs affichés. Par exemple, il est fréquemment mentionné que le CEL a eu un effet déclencheur sur la fréquentation des activités socio- culturelles proposées, sans pour autant analyser l'impact que ces actions ont en terme de socialisation sur les enfants ayant participé aux activités.

Toutefois, on peut noter **certaines améliorations relevées sur le comportement des enfants** bénéficiant d'action financées dans le cadre de contrats de ville. Ces améliorations se mesurent en terme de confiance en soi, d'épanouissement ou d'éveil culturel par exemple, entraînant une amélioration de l'attitude des enfants vis-à-vis de l'autorité, et une plus grande autonomie. C'est notamment pour les actions relevant du soutien à la scolarité, où les effets positifs sont clairement identifiés. Le rapport d'évaluation du Contrat de Ville de la Moyenne vallée de l'Arve indique, par exemple, que l'aide aux devoirs prévue sur la commune de Cluses a eu un effet encourageant sur le comportement des élèves dans et hors de la classe. Les élèves concernés ont appris comment travailler et l'intérêt d'être plus concentrés en classe.

Un effet peu mesuré mais positif lorsqu'il l'est en terme de réussite scolaire¹¹

Peu de rapports évoquent clairement ce type d'améliorations, du fait de la difficulté de les imputer directement à un type d'action.

Pour autant, les rapports abordant ces questions soulignent que les **bénéficiaires montrent une meilleure concentration dans leurs activités**, ce qui se répercute sur la concentration en classe ou lors des devoirs. De même, les enfants affichent aussi une plus grande motivation à apprendre, lorsque ce point posait problème avant l'inscription à une activité d'accompagnement scolaire. Enfin, certains progrès sont notés en terme de résultat scolaire eux-mêmes. Pourtant, ces affirmations sont rarement étayées et restent à prendre avec précaution. Dans le cadre du contrat de ville de la Moyenne

¹¹ En 2004, le taux de réussite au brevet était sur Lyon de 83,2% et de 82,3% sur Grenoble (79,2% au niveau de la France métropolitaine). Sur l'académie de Lyon, ce taux a progressé de 2,5 points par rapport à 2003 et il est en constante progression depuis 1998. Sur Grenoble, il est resté plus constant si ce n'est une progression de 2,4 points sur Grenoble. Concernant le taux de réussite au baccalauréat, il atteint 61% sur l'académie de Lyon et 66% sur l'académie de Grenoble (61% pour la France métropolitaine).

Vallée de l'Arve, l'aide aux devoirs évoquée ci-dessus aurait permis à un tiers des élèves concernés de progresser en faisant un travail personnel et d'éviter au 2/3 d'entre eux un décrochage plus important. Sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, le rapport d'évaluation souligne une amélioration des taux de réussite au brevet des collèges qui se confirme depuis 5 ans et une diminution encourageante des retards à l'entrée en 6ème.

Ce ne sont là que des effets constatés de façon très ponctuels et ce constat doit être mis en parallèle avec le rapport national de la Cour des Comptes réalisé en 2003 sur la gestion du système éducatif, qui conclue globalement à une inefficacité de ces dispositifs de discrimination sur l'amélioration des résultats scolaires des enfants et la diminution des écarts de réussite entre les établissements en ZEP et les autres. Ce rapport indiquait qu'aux tests d'entrée en sixième, les élèves de ZEP continuent d'afficher en moyenne des scores inférieurs de dix points en français et en maths par rapport aux autres élèves et que la mixité sociale dans les établissements est nulle. Ce rapport attribuait principalement l'échec des ZEP aux manques de formation et d'accompagnement des enseignants ainsi qu'au manque de coordination avec les autres structures. Mais un autre rapport de 1997 avait souligné l'existence de "ZEP d'excellence" caractérisées par un pilotage académique de qualité, des équipes pédagogiques soudées et ambitieuses, des relais associatifs dans le quartier, une collaboration avec les familles et un recentrage des actions sur l'apprentissage des savoirs de base.

Les problèmes scolaires persistent donc malgré une importante prise en compte des difficultés des élèves dans les quartiers défavorisés, notamment par des actes de violence à l'école ou des situations d'échec scolaire encore nombreux.

Une restauration des liens de confiance entre les acteurs, les parents et les enfants

La présence des associations de proximité sur le terrain des quartiers sensibles est souvent perçue comme un **élément favorisant le dialogue, et permet d'engager des relations durables entre le personnel des structures d'accueil et les habitants**. Elles jouent parfois un rôle de relais entre le personnel enseignant et les parents. Ce dialogue restauré entraîne une plus grande confiance des habitants dans les services publics.

Dans d'autres contrats de villes, des liens directs ont été créés entre l'école et les familles. Ces actions ont également abouti à une amélioration du dialogue et des relations entre les deux acteurs en étant axé sur l'expression des besoins et des difficultés de chacun, en impliquant et en valorisant les parents dans le processus éducatif de leurs enfants.

Le rapport d'évaluation du Contrat de Ville de Villefranche sur Saône souligne même que ce genre d'action a un effet professionnalisant sur les parents.

A Villefranche sur Saône, la thématique des relations entre l'école et les familles a regroupé 6 actions entre 2000 et 2002 dont l'atelier mère - enfant de l'école maternelle Paul Eluard. Cet atelier permet aux enseignants d'avoir des interlocuteurs parmi les parents et aux parents d'établir un contact plus facile avec les enseignants. Le groupe comprend des femmes turques ou d'origine maghrébine, public ciblé par l'action. La présence des autres parents d'élèves s'est accrue grâce aux manifestations organisées par les mères. Par ailleurs, les mères de l'atelier sont devenues des mamans relais car elles ont acquis des connaissances sur le fonctionnement de l'école et sont plus à l'aise pour discuter avec les enseignants. Cette action a enfin une incidence durable sur l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants puisque le directeur de l'école élémentaire constate que les parents dont les enfants sont issus de Paul Eluard sont davantage présents au conseil d'école et participent plus facilement.

Sur l'agglomération Viennoise, cinq groupes de parents se sont constitués sur les quartiers d'Estressin, Malissol, l'Isle et sur les communes de Pont Evêque et Chasse sur Rhône. Ces groupes animés le plus souvent par un psychosociologue ont soit une vocation informative soit plus participative pour aider les parents sur des problèmes qu'ils rencontrent concrètement avec leurs enfants.

Un effet faible en terme de captation des jeunes les plus en difficulté

Certains rapports d'évaluation montrent les effets positifs des Contrats de Ville sur la fréquentation des activités socio éducatives, culturelles et sportives.

Toutefois, ils apportent souvent un bémol en soulignant que ce ne sont pas les publics les plus en difficultés qui fréquentent les structures d'animation. En effet, même si ces publics marginalisés sont souvent identifiés, ils sont rarement touchés par les activités proposées.

Par exemple, sur le territoire d'Annonay, les adolescents du Quartier du Zodiaque, en ZUS, ont peu bénéficié des actions à destination des jeunes qui représentent pourtant 98% de la programmation. De même, l'atelier mère - enfant mis en place sur Villefranche sur Saône n'a pas mobilisé les parents les plus en retrait par rapport au personnel enseignant. Enfin, on peut citer l'action Ado Pack mise en œuvre sur Chambéry qui, si elle permet d'accueillir un public nouveau essentiellement composé de jeunes filles et de pré -

adolescents ne pratiquant habituellement pas d'activités, n'est pas parvenu à toucher les jeunes les plus difficiles.

Ce constat doit toute fois être nuancé par l'apport incontestable des médiateurs de rue ou des agents de la police de proximité (jusque 2002) dans ce domaine, seuls acteurs ayant réussi à créer des contacts avec cette population marginalisée. Sur Romans, l'équipe de la MPS a tissé des relations suivies avec les jeunes des quartiers, qui trouvent dans cette équipe un espace de paroles, des appuis et des opportunités qui ne sont pas disponibles dans le droit commun.

Les catégories de publics à retravailler

Au final, quatre catégories de publics semblent moins touchées par l'action de la politique de la ville :

- Les jeunes hommes en situation d'échec scolaire,
- Les primo arrivants,
- Les jeunes filles
- Les gens du voyage,

... bien que là encore les situations soient variables d'un contrat de ville à l'autre.

L'échec du contrat de ville à ouvrir les quartiers sur l'extérieur dans le domaine de l'éducation - jeunesse.

Les contrats de ville ont incontestablement permis de **développer l'offre d'activités et favoriser l'accès des jeunes à des pratiques sportives, socio - éducatives et culturelles sur les quartiers** mais ils ont, semblent -ils eu plus de mal, à favoriser la mobilité des jeunes sur l'agglomération et la mixité sociale dans les activités.

La plupart des rapports d'évaluation soulignent en effet l'échec du Contrat de Ville en terme de développement de la mixité sociale. Au contraire, certains soulignent même une tendance à l'éthnicisation.

Ainsi, à Valence, l'Education Nationale attire l'attention le peu de mixité qui ne cesse d'augmenter sur Valence le Haut. A Romans, le rapport d'évaluation indique "une ethnicisation marquée de certaines écoles qui se seraient accentuée ces dernières années sur le quartier de Monnaie Est".

Une difficulté connexe à ce problème de mixité sociale tient à l'offre d'animations sportives et culturelles de proximité qu'a développé le contrat de ville sur les quartiers. Ces activités ont certes permis aux jeunes d'accéder à des loisirs mais au sein de structures spécifiques dédiées ou presque aux habitants des quartiers prioritaires et aux personnes en difficulté. Il leur est toujours difficile d'intégrer un club sportif classique ou de fréquenter un équipement culturel "de droit

commun". (Oyonnax). En effet, les partenaires du contrat de ville ont souvent eu du mal à développer des liens avec ces équipements et à mettre en place des actions au niveau intercommunal, ce qui aurait pu favoriser la mixité et la mobilité.

Le rapport d'évaluation du contrat de ville de Valence parle même d'effet pervers du contrat de ville qui aurait contribué à enfermer les jeunes sur le quartier.

La question du contournement de la carte scolaire

Les Contrats de ville sont le plus souvent considérés comme des **vecteurs d'amélioration des quartiers**, notamment par un accroissement de l'offre d'activités proposées, en matière de loisirs et de sport principalement. Dans certains cas, ce constat s'accompagne d'une analyse soulignant l'effet positif de cette offre accrue d'activité sur l'ambiance générale qui règne dans les quartiers en difficulté.

Cependant, certains problèmes persistent et ne semblent pas être impactés par l'existence d'un Contrat de ville, notamment en terme d'image des quartiers. C'est plus particulièrement le cas des établissements scolaires dans les ZU ou les ZEP, qui bénéficient d'une mauvaise image, surtout auprès des parents. En résulte une tentative fréquente de contournement de la carte scolaire et une stratégie d'évitement des établissements où se sont produit des incidents tels que violence entre élèves ou violences à l'encontre des professeurs. De ce point de vue, les évaluations soulignent le manque de solution apportée par les institutions pour répondre à ces problèmes de contournement, qui entraînent parfois l'isolement de certaines écoles et le risque de fermeture, alors qu'elles bénéficient de moyens plus conséquents que les autres écoles municipales. Les entretiens conduits confirment que certains territoires bénéficient d'une baisse des stratégies d'évitement des parents dans l'inscription aux établissements scolaires (Vaulx en Velin). Ceci est davantage attribué à l'ensemble des actions menées sur l'amélioration de l'image du quartier que la politique jeunesse du droit commun ou du contrat de ville.

4.1.3 Actions remarquables

A travers les évaluations à mi-parcours, les entretiens conduits et les questionnaires remplis, nous avons pu identifier les actions remarquables suivantes, liste non exhaustive bien entendu :

- Ado Pack à Chambéry
- Pôle Jeunesse à St Chamond
- Aide aux devoirs à Cluses
- Scène des musiques actuelles des abattoirs dans le Nord Isère

- Paroles d'immigrés à Chambéry
- Accompagnement scolaire des classes de 5ème à Chambéry
- Le jeu pour sensibiliser à la règle sociale à Caluire
- Aide à la scolarité à St Chamond
- Implication des parents dans l'accompagnement scolaire à Rive de Gier
- Centre de loisirs périscolaires, Rive de Gier
- Ouverture de gymnases en soirée à St Martin d'Hères, APASE
- Formation à la médiation scolaire au collège, Mairie de St Martin le Vinoux
- Intégration des parents dans les comités de pilotage dans la formalisation des PEL communaux de Échirolles et Sassenage
- Action Café Parents à Gaillard, Annemasse
- Jeux Touche à tout, Brignais

4.2 La sécurité et la prévention de la délinquance

Les questions de sécurité, de tranquillité publique, de lutte contre la délinquance et les incivilités et de prévention sont très souvent citées dans les évaluations à mi-parcours. En réalité, elles sont peu approfondies, « comme si la politique de la ville avait du mal à se saisir de ces questions de sécurité »¹². Plus exactement, la majorité des rapports qui abordent cette question, la traitent sous un angle restreint :

- Au niveau d'une sous-thématique (prévention de la récidive sur les agglomération Grenobloise et Lyonnaise)
- Au niveau d'une ou plusieurs actions (correspondants de nuit à Chambéry ; Prévention, médiation et orientation des 14-25 ans du Centre Michel Marillat ; Prévention et citoyenneté de jeunes en difficulté du Centre social la Berthaudière à Décines).

En tout état de cause, **aucune évaluation mise à part celle de Décines ne fait de bilan physico-financier exhaustif à mi-parcours de cette thématique**. Néanmoins, à priori, la place occupée par le thème « prévention et sécurité » dans les Contrats de ville apparaît très contrastée, entre des sites où il représente moins de 10% des

¹² Evaluation à mi-parcours du Contrat de ville de Lyon

crédits spécifiques (Oyonnax, Vallée de l'Arve pour ce qui concerne les contrats de ville particuliers) et des sites où une majorité des actions et/ou des financements porte sur ce thème (Décines).

L'analyse de l'impact des contrats de ville sur la sécurité et la prévention de la délinquance se heurte également au manque de définition et de lisibilité qui caractérise les deux volets. Ainsi, on retrouve au sein des actions labellisées « prévention » des problématiques fortement liées au domaine de la sécurité¹³. Plus généralement, des actions à composante prévention sont rattachées à une autre thématique comme la santé, la jeunesse, les loisirs, le cadre de vie, l'éducation, l'accès aux droits, la citoyenneté, l'insertion ...), ce qui suscite de nombreuses interrogations sur le concept même de la définition de la prévention. Ce flou réduit fortement la possibilité de comparer le contenu même des contrats de ville de la Région sur cette thématique très aléatoire. Ce flou engendre une disparité d'actions, relativement isolées, et généralement conduites dans un cadre communal, sans que des cohérences ou des complémentarités soient envisagées.

Au final, comme constaté à Grenoble, évaluer les actions en direction de la prévention constitue une véritable gageure, tant l'impact de chaque action est difficile à isoler de l'ensemble des autres actions.

Sept types d'actions différentes se retrouvent dans les programmations :

- Les actions relatives à l'équipement des quartiers (gestion urbaine de proximité, éclairage public, vidéo - surveillance...)
- Les actions liées aux équipements de proximité du Ministère de la Justice (Maisons ou Antennes de la justice et du droit) et de la police nationale ou municipale (antenne de police dans un quartier, aménagement de locaux d'accueil du public...): mise en place et soutien à l'antenne de justice implantée sur le quartier des Ewues à Cluses; soutien de l'activité de la Maison de la Justice et du Droit sur l'agglomération Annemassienne; aide aux victimes par l'Association d'Action Sociale (ASAS) à St Etienne...
- Les actions de socialisation des enfants et des jeunes (animations socio - culturelles, sports, culture, petite enfance, citoyenneté...): VVV, ...
- Les actions centrées sur la prévention de la récidive, en amont, antérieures au jugement, pendant l'exécution de la

¹³ Evaluation à mi-parcours du Contrat de ville de Décines

peine et auprès des sortants de prison (en aval) : semaine de sensibilisation du GENEPI, action du GREP à Lyon, actions liées aux référents justice en mission locale, ateliers d'insertion (Pin de vie à Grenoble...)

- Les actions de médiation et de régulation des conflits (recrutement, encadrement ou coordination de médiateurs chargés de la sécurisation des espaces ou des lignes de transports en commun ; médiation pénale, familiale, des conflits de voisinage ou des conflits en milieu scolaire ; rencontres sportives avec des policiers ou des agents des transports...) : présence de nuit (agents d'ambiance) dans les quartiers Sud - Est de St Etienne ;
- Les actions de prévention des conduites à risques : Relais Oxyjeunes à Vienne,
- Plus à la marge, les actions liées à la sécurité routière

4.2.1 Les effets constatés sur les acteurs

Un acteur associé à la marge de la création des outils de coordination (CLS, CLSPD)

Le territoire rhône-alpin, à l'instar du territoire national, a connu une généralisation des dispositifs de coordination que sont les CLS puis les CLSPD. D'après les évaluations locales à mi-parcours, **aucun indice tangible d'impulsion des contrats de ville n'est détecté** dans le processus de création de ces dispositifs, même s'il semble que les MOUS ont généralement contribué à la réalisation des diagnostics préalables.

Une articulation Contrat de ville - CLS / CLSPD à revoir

L'articulation des Contrats de ville et des CLS est dans l'ensemble faible. Non seulement les CLS ne sont pas, à quelques exceptions près¹⁴, les volets « prévention et sécurité » des Contrats de ville, mais il semble y avoir une vraie déconnexion, peu expliquée dans les rapports, entre les CLS / CLSPD et les Contrats de ville. Seuls quelques sites, comme à la ville de Lyon, mentionnent des collaborations effectives et « de qualité » entre les équipes du contrat de ville et les missions de coordination des actions de sécurité et de prévention rattachées aux CLSPD¹⁵. Une des raisons avancées pour expliquer cette faible collaboration est, entre autres, la faiblesse de la mobilisation des instances de collaboration : ainsi, à Annonay, « le

¹⁴ Oyonnax par exemple

¹⁵ Toutefois, ces relations, même si elles sont connotées comme positives de par leur qualité et leur inscription dans la durée, sont considérées comme devant constituer un axe de progrès.

CLSPD était un lieu de coordination, mais il ne s'est pas réuni depuis un an » ; à Décines, « depuis la signature du CLS en septembre 2000, le comité de pilotage s'est très peu réuni ».

Un effet inégal sur la structuration du partenariat et sur l'outillage

Dans six territoires (Décines, Viennes, Montélimar, Moyenne Vallée de l'Arve, Nord Isère), souvent à travers le prisme de différentes actions significatives, il a été noté par les évaluateurs que le contrat de ville avait **contribué à la structuration d'un partenariat et à la mise en réseau des différents acteurs**, notamment via un travail de fond et de relais ayant servi à renforcer très fortement et avant tout l'implication :

- Des bailleurs ;
- De divers opérateurs (centres sociaux, MJC, éducateurs d'associations de prévention...) ;
- D'autres structures (sociétés de transports en commun).

Dans d'autres contrats de ville (Lyon), on perçoit une « tendance à l'amélioration du niveau de coopération entre acteurs, ainsi qu'une intensification des modes d'action ». Certains contrats de ville semblent également avoir contribué via l'organisation de réflexions collectives sur les méthodes d'intervention et outils pratiques (fiches « incident », fiches de signalement, ...).

Apparemment, dans un cas seulement, il est reporté que le contrat de ville semble avoir également aidé à une intensification de la coordination entre la police nationale et la police municipale.

Néanmoins, **certains acteurs du domaine restent sous-mobilisés, notamment les acteurs de l'éducation nationale et ceux opérant sur le champ de l'insertion économique**¹⁶. De la même manière, les difficultés à faire travailler ensemble les travailleurs sociaux et l'Education Nationale semblent réelles et latentes dans de nombreux sites.

Enfin, l'implication des services judiciaires et de leurs représentants (à l'exception parfois de la PJJ) reste largement à revoir sur de nombreux territoires (Lyon, Nord Isère et bien d'autres)¹⁷. Cette faiblesse limite la circulation de l'information sur le cheminement des affaires, ce qui tend à « revêtir sur les quartiers un enjeu de crédibilité de l'action publique en matière de sécurité ».

¹⁶ A l'exception du GREP dans le Rhône

¹⁷ Ceci est également constaté sur les territoires où le Procureur de la République est signataire du Contrat de ville (Lyon).

Une fonction d'observation poussée, partagée, précise, qui permet, mais parfois seulement, un véritable passage à l'action

Les contrats de ville ont eu des apports certains en ce qui concerne le renforcement de la territorialisation de l'action publique. En effet, en commandant et participant à de divers « mini-diagnostics » aux formes multiples (diagnostics en marchant dans l'agglomération lyonnaise, actions « pieds de tours », rendez-vous dans les allées, ...), les contrats de ville contribuent à la sélection, à l'observation et à la mise en place d'actions ciblées sur des territoires parfois très précis (allées, rues, îlots...). Dans le Rhône, les démarches de St Fons et de Décines sont régulièrement citées en exemple.

La pertinence des démarches d'observatoire et de veille n'est pas remise en question dans les rapports d'évaluation. L'observatoire de la délinquance à Vienne, la veille interservices en matière de sécurité et de tranquillité publique à Romans, les cellules de veilles en Nord - Isère sont autant de dispositifs jugés utiles dans le sens où ils permettent de « fournir des indications quantitatives et qualitatives de l'ambiance urbaine, de divers sources et de divers ordres », mais aussi à faire des bilans d'actions menées. Seuls bémols, et de taille : 1/ l'absence constatée (au travers de nos entretiens avec les acteurs du secteur) d'utilisation généralisée de ces informations pour déterminer les actions à mettre en œuvre ; 2/ une difficulté, quand une démarche d'observatoire n'est pas menée à son terme, à ce que les cellules de veille servent davantage en anticipation plutôt qu'en correction.

Des contrats de ville « défricheurs » mais peu mobilisateurs de droit commun

D'une manière générale, pour ce qui concerne le volet prévention, le ressenti des acteurs rencontrés est qu'il n'y a pas véritablement de droit commun et que la politique de la Ville a investi ce champ presque totalement vierge progressivement et prudemment. En terme dynamique, le contrat de ville ne semble pas avoir été en capacité de faire venir du droit commun sur ce volet.

4.2.2 Les effets constatés sur les publics et territoires

Une médiation qui porte ses fruits

Un effet positif majeur ressort de l'ensemble des évaluations ayant abordé la question de la médiation et de la prévention : **les contrats de ville ont participé au renforcement voire dans certains cas au retour de la présence institutionnelle dans les quartiers**. Plusieurs exemples peuvent être mis en exergue : A Montélimar, l'opération correspondants de nuit de l'O.M.H. a rencontré un écho très positif, les correspondants de nuit sont intégrés dans un maillage partenarial

qui permet des formations, des rencontres et des échanges avec les autres acteurs du CLSPD et l'enquête habitants révèle que les habitants se sentent beaucoup mieux dans leur quartier et beaucoup plus en sécurité ; ils sont beaucoup moins victimes ou témoins d'actes de délinquance ou d'incivilités et en attribuent la responsabilité entre autres à ces actions de médiation. A St Etienne, une enquête réalisée auprès de 3317 habitants pour connaître leur avis sur la mise en place d'un dispositif « présence de nuit dans les quartiers sud-est » a révélé seulement 42 réponses négatives. En 2001, l'enquête de satisfaction après un an de mise en œuvre montre que l'action est plébiscitée par les locataires. En 2004, soit 4 ans après sa création, « tous les entretiens effectués dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville convergent sur une appréciation très positive du dispositif de la part des locataires. Par contre, l'effet sur le sentiment d'insécurité reste incertain¹⁸, comme à Annemasse.

Même constat à Chambéry avec un dispositif similaire « Correspondants de nuit », qui, au-delà de sa fonction de facilitation d'une prise en charge partenariale des problèmes de tranquillité publique (échanges entre responsables d'équipes des correspondants de nuit, secrétaires généraux des mairies de quartier, agences de l'OPAC et Police Nationale) semble avoir fait progresser le sentiment de sécurité, via principalement une action ciblée sur des problèmes de tapages nocturnes et d'occupation des montées d'immeubles. Néanmoins, des difficultés persistent, notamment sur la capacité à intervenir directement auprès des jeunes sur certains secteurs. Ainsi, l'action des correspondants de nuit ne répond pas seule aux besoins « qui s'expriment la nuit ». Si la forte baisse de la délinquance dans les deux quartiers Biollay et Chambéry le Haut à partir de 2001 suit la tendance de ville, on observe une baisse des délits de voie publique beaucoup plus prononcée qu'à l'échelle de la ville. Si on ne peut imputer directement et complètement aux correspondants de nuit la baisse de ces voies de fait, deux évaluations¹⁹ font apparaître que leur présence de leur intervention, permette à la police nationale de se centrer sur ses missions principales de lutte contre la délinquance. L'expérience de Romans confirme l'importance de ce type de dispositifs : en effet, à Romans, l'arrêt de l'action ALMS, dont l'intérêt a été de « proposer et d'encadrer des activités de base mais également de réguler in situ les conflits et les comportements générateurs de problèmes ainsi que d'aller à la rencontre de jeunes et de les orienter sur les structures spécialisées, qu'il s'agisse de loisir, d'insertion ou de santé », a suscité de nombreuses questions, alors

¹⁸ 42% de oui et 37% de non à la question « Vous sentez-vous davantage en sécurité ? »

¹⁹ Chambéry et St Etienne

même que ce dispositif constitue une clef de voûte du CLS. L'évaluateur préconise sur ce territoire que cette action devienne ni plus ni moins l'objet central des travaux du groupe de pilotage et du groupe technique prévention sociale.

Une sécurisation des espaces publics abordée en globalité

Les actions de type sécurisation des halls d'immeuble et plus généralement des quartiers (digicode, vidéo-surveillance) visant à prévenir les actes de petite délinquance ne sont pas mentionnées de manière isolée dans les rapports d'évaluation, rendant l'appréciation de leurs effets aléatoire. A Bourg en Bresse, la baisse significative des dégradations depuis 2002 est expliquée par l'efficacité conjuguée des grilles, caméras, correspondants de nuit et la concertation avec les locataires, « démontrant l'intérêt des réponses alliant dialogue et fermeté ».

Des contrats de ville ayant contribué à une facilitation de l'accès au droit

Sur la question de l'accès au droit, il existe une diversité d'actions et d'opérateurs, dont l'inventaire, site par site, à l'échelle régionale, n'est pas disponible. Dans la majorité des cas, l'offre de services intègre parfois sur une même vocable générique : l'information sur les droits, l'aide aux victimes, la conciliation des litiges, l'alternative aux poursuites, les permanences d'avocats et la médiation administrative.

L'activité des Maisons et des Antennes de justice et du droit est jugée très positivement par les évaluations rhône-alpines, à l'exception du territoire du Nord - Isère, où il est fait état de difficultés de fonctionnement marquantes. La qualité de l'accueil, de l'information, le professionnalisme et la plate-forme de compétences « font de la MJD, peut-être, à ce jour, le plus grand succès du CLS »²⁰. Les fréquentations des structures se sont accrues. Ainsi, sur les quatre MJD de l'agglomération lyonnaise, le nombre de visites et d'appels téléphoniques cumulés s'est sensiblement accru²¹. Sur d'autres territoires, des tendances similaires sont observées (Annemasse, Romans...). Le même raisonnement est appliqué aux permanences d'aide aux victimes, comme à Vienne, où le Contrat de ville, en complémentarité du droit commun, a permis de rapprocher le service des habitants des quartiers prioritaires.

L'impact des MJD n'est pas mesuré précisément. Cependant, des effets sont notés, entre autres :

²⁰ Bilan à mi-parcours 2000-2006 du Contrat de ville de l'agglomération de Romans - Bourg de Péage

²¹ A titre d'exemple, à Vénissieux, la fréquentation a augmenté de 87% entre 1999 et 2002.

- Un **effet de rapprochement** de la justice du citoyen ;
- Une **offre de service plus complète** ;
- La **pertinence** du guichet unique ;
- Des affaires traitées de manière plus **intelligente** ;
- Des **taux de récidive plus** faibles grâce aux peines alternatives;
- Une **dédramatisation de la justice** aux yeux des habitants.

Un impact mitigé du Contrat de ville sur le sentiment d'insécurité des personnes

De manière globale, les évaluations de contrat de ville, par le biais des enquêtes habitants (Ecoute habitants, ...), démontrent que le **sentiment d'insécurité a plutôt tendance à décroître entre 2000 et 2003**. Le sentiment d'isolement semble en baisse, l'image s'améliore et le sentiment de malaise régresse, comme à Décines. A Montélimar, « on observe une amélioration notoire du sentiment d'amélioration de la sécurité », les habitants n'identifiant parallèlement de moins en moins de secteurs précis où ils ne se sentent pas à l'aise. L'un des facteurs explicatifs avancés concerne, au-delà d'une situation conjoncturelle parfois favorable, l'ensemble des actions de GSUP liés à l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers, comme par exemple, les actions de rénovation des parcs de stationnement à Bron, qui ont, a priori, contribué à réduire le sentiment d'insécurité des habitants.

Cependant, cette amélioration n'est pas générale²², loin de là. Dans de nombreux quartiers, le malaise reste profond. Par exemple, à La Romière et au Bouchet et sur l'ensemble de la commune de la Ricamarie, les difficultés restent récurrentes sur les quartiers « ultra prioritaires », dont l'image semble se dégrader progressivement. Mêmes constats à Annonay sur le quartier du Zodiaque.

En tout état de cause, le lien de cause à effet entre actions du contrat de ville et amélioration du sentiment d'insécurité n'est en aucun cas démontré.

Les apports certains de la politique de la ville dans la prévention de la récidive, malgré des écluses vers le droit commun qui ne fonctionnent pas

La prévention de la récidive concerne toutes les actions qui visent à la réinsertion ou à l'insertion de tous les publics suivis par la justice dès la période de détention ou le placement sous contrôle judiciaire,

²² Sur 12 rapports abordant cette question, 7 constatent une amélioration du sentiment d'insécurité, 5 une diminution.

avant le jugement, pendant l'exécution de la peine et en aval auprès des sortants de prison. Elles concernent donc différentes actions, qui vont des postes de travaux d'intérêt général et travaux d'intérêt collectif aux actions d'accueil et d'accompagnement à la réinsertion en passant par les actions de prévention en direction des mineurs présentant des symptômes de dysfonctionnement social et les outils de citoyenneté spécifiques aux mineurs.

Deux évaluations (agglomérations lyonnaise et grenobloise) ont abordé de manière fouillée la question de la prévention de la récidive. Ces deux évaluations mettent en exergue le premier apport de la politique de la ville dans le fait qu'elle a **permis de soutenir des interventions dans un milieu où pénètrent difficilement institutions et acteurs**. A Grenoble, les interventions du Genepi, des référents justice des missions locales et l'action Prison et communauté portée par le CCAS d'Echirolles contribuent à maintenir un lien avec des populations coupées du reste du monde. Cette fonction d'interface permet d'une part d'introduire auprès des détenus des éléments de réalité par rapport à la construction d'un projet professionnel « issu du monde extérieur dont ils sont coupés tout ou partie », mais aussi de jouer le rôle d'acteur frontière permettant d'exporter une connaissance du système juridique et carcéral auprès des travailleurs sociaux. Ceci dit, le transfert de la politique vers le droit commun ne fonctionne pas pour de multiples raisons : surcapacité des CHRS, système d'hébergement d'urgence engorgé, parc du logement saturé, opportunités d'emploi restreinte, public qui soulève de réticences, absence de référents justice dans les agences pour l'emploi...

La question des placements extérieurs, plus mesurable et donc plus facilement évaluable, a été davantage traitée dans les deux évaluations précitées. L'examen des taux de récidive des personnes sous main de justice et prises en charge et accompagnées²³ par rapport aux sorties sèches (qui sous toutefois encore majoritaires) **permet de s'apercevoir de l'efficacité relative des actions conduites**. Mêmes constats pour ce qui concerne l'accès ou le retour à l'emploi dans le Rhône, où l'action du GREP depuis 1985 favorise, bien appropriée par l'institution judiciaire, permet des signalements pertinents et facilite l'orientation, la formation et la mise à l'emploi de près de 500 condamnés par an.

Enfin, si la mobilisation de crédits politique de la ville permettant la mise en œuvre d'actions socio-éducatives et sportives en faveur de mineurs incarcérés, le développement d'actions de citoyenneté au

²³ Placement extérieur à l'AREPI à Grenoble, accompagnement du GREP à Lyon, ST Etienne, Roanne et Bourg en Bresse

sein des MJD ainsi que la diffusion d'outils et supports (films, expositions) est effective, leur effet sur les publics, moins palpable, n'est pas estimé.

4.2.3 Les actions remarquables

- Groupe mineurs TGI à Vienne
- Médiation de nuit à Pont de Claix et ST Martin le Vinoux
- CLSPD de St Fons et Rillieux
- Relais OxyJeune à Vienne
- Correspondants de nuit à Chambéry
- Médiateurs de nuit à Valence
- Maison de la Justice et du Droit de Valence
- Dispositif Présence Tranquillité à Lyon 8
- Aide aux victimes, Formation Police Training à Givors
- Permanence d'écrivain public à Brignais
- Accueil des femmes victimes de violence, St Fons
- AREPI : lutte contre la récidive à Grenoble
- Plate-forme ALMS à Givors
- Formation à la médiation dans les piscines pendant l'été à Grenoble
- Campagnes de prévention à Montélimar
- Accompagnement de victimes, Villeurbanne

4.3 L'insertion par l'économique

En dehors de la politique de la ville, **cette thématique est très largement investie par les acteurs institutionnels locaux, en terme de financements octroyés, mais aussi et surtout à travers la multitude de dispositifs intervenant sur ce champ**, du droit commun (ANPE) aux dispositifs sociaux (RMI) jusqu'aux plans locaux pour l'insertion par l'emploi (PLIE). L'objectif de cette présente étude est de déterminer à la fois la plus value des contrats de ville dans la mise en œuvre de ces différentes politiques ainsi que les effets induits sur les publics concernés.

D'une manière générale on retrouve trois grands objectifs dans le cadre de l'insertion par l'économique dans les différents contrats de ville observés, qui peuvent se résumer ainsi :

- Optimiser et accroître l'offre d'insertion

- Construire une interface entre le secteur de l'insertion et celui de l'entreprise
- Prendre en compte les publics les plus éloignés de l'emploi de droit commun.

Nous proposons d'analyser les évaluations locales de contrat de ville à mi-parcours au travers de cette typologie d'objectifs.

4.3.1 Les effets constatés sur les acteurs

Une superposition incomplète entre contrat de ville et PLIE à l'échelon régional

Un peu plus de la moitié des territoires (11 sur 21) inscrits en contrat de ville, mais représentant environ 24% de l'ensemble des habitants des quartiers en politique de la ville, ne disposent pas ou plus de la couverture d'un PLIE. Il s'agit des territoires suivants : Oyonnax et Bourg en Bresse dans l'Ain, Annonay et Aubenas dans l'Ardèche, Montélimar et Romans dans la Drôme, Bourgoin-Jallieu, l'Isle d'Abeau et Pont de Chérucy en Isère et Roanne dans la Loire, Villefranche sur Saône dans le Rhône et Annemasse et moyenne vallée de l'Arve en Haute-Savoie. Les grosses agglomérations de Rhône-Alpes sont couvertes par un voire plusieurs PLIE, ce qui n'est pas le cas des villes moyennes et/ou territoires « rurbains ».

Un lien étroit Contrat de ville - PLIE, avec des impacts positifs sur la coordination et la mise en réseau

Lorsqu'il existe un PLIE sur un territoire rhône-alpin, celui-ci se retrouve, dans un grand nombre de cas, le volet insertion du contrat de ville. Dans ces cas précis, la coordination entre le PLIE et le contrat de ville se concrétise par le biais d'une programmation conjointe. Ainsi, le chef de projet PLIE est la plupart du temps intégré à l'équipe MOUS. La coordination Contrat de ville - PLIE s'en trouve renforcée. De fait, la cohérence de programmation et d'intervention est souvent significative, permettant d'obtenir une « certaine coordination et cohérence de la commande aux opérateurs ». Au total et plus récemment, **cette articulation « au fil de l'eau » tend à rationaliser et optimiser les financements publics, favoriser la compréhension mutuelle des problématiques des publics et la mise en place de réflexions débouchant sur des actions pertinentes au regard de besoins partagés.** Au-delà, cette co-animation favorise la connaissance accrue des acteurs de l'insertion entre eux et a facilité les interrelations, sans qu'une synergie soit automatiquement trouvée.

Cependant, parfois, dans quelques territoires, la collaboration opérationnelle des équipes PLIE et MOUS a été jugée comme insuffisante et restant à optimiser (Valence, Grenoble). Le manque de

collaboration de 2000 à 2003 entre les EMOUS de la Communauté Urbaine de Lyon et les acteurs de l'insertion professionnelle, notamment les missions locales et le PLIE de Lyon, a été cité comme une des raisons majeures d'un bilan mitigé de ce champ. Ainsi, quand c'est le cas, ce déficit s'avère être très préjudiciable sur le niveau de coordination des différents acteurs.

Des contrats de ville seuls « désarmés » sur la fonction d'animation

Pour ce qui concerne les territoires non couverts par un PLIE, les rapports d'évaluation ayant traité la thématique insertion par l'économique pointent à l'unanimité **un déficit de coordination et de mise en réseau des acteurs**. Ainsi, à Romans, l'évaluateur conclue que « sur le plan opérationnel, le volet insertion du contrat de ville apparaît inexistant ou dispersé, sans que, en tout état de cause, aucune instance ne pilote ni n'évalue la hiérarchisation des objectifs prioritaires ». De la même façon, à Aubenas, « il n'existe pas de PLIE, donc pas d'animation de réseau, ni d'outil, à l'échelle du bassin d'emploi ».

Le vrai et unanime maillon faible : la relation avec le secteur économique

L'une des priorités formalisée par les contrats de ville est le développement de liens avec les entreprises et la facilitation des passerelles entre les acteurs de l'insertion et ceux de l'entreprise. Les évaluations à mi-parcours sur ce champ ont pointé que **cet objectif n'est pas atteint**. C'est particulièrement le cas à Oyonnax, Annonay, Valence, Montélimar. Si l'absence d'un PLIE semble rendre encore plus difficile « la structuration de la dynamique entre les acteurs de l'insertion et du monde économique »²⁴, de manière globale, quels que soient les dispositifs mis en place, on retrouve cette difficulté de manière récurrente.

Cependant, certains territoires ont particulièrement investi le secteur économique, via des actions parfois innovantes, souvent co-financées avec le PLIE : en vallée de l'Ondaine, le Contrat de ville a été « impulseur, mobilisateur et coordinateur de Cap Ondaine²⁵ » ; visites d'entreprises de la ZFU par des jeunes issus des quartiers à Valence, rapprochement entre offre et demande d'emploi sur Gerland...

Un impact plutôt positif sur la territorialisation du service proposé aux publics des quartiers

²⁴ Rapport d'évaluation à mi-parcours d'Aubenas

²⁵ Plate-forme d'appui à la création d'entreprises

Le contrat de Ville a parfois influé sur l'organisation territoriale de l'offre de service autour de l'insertion et de l'emploi auprès des publics résidant dans les quartiers prioritaires. En effet, il a contribué à une territorialisation plus prononcée des politiques publiques menées dans ce domaine. C'est particulièrement le cas via le développement des **équipes emploi insertion**, équipements situés au cœur des quartiers en contrat de ville composés d'équipes mixtes avec des salariés de l'ANPE, de la mission locale et de la collectivité locale. Au sein de ces EEI, le service proposé est notoirement différent de celui réalisé en centralité par la mission locale ou l'ANPE, dans le sens où il est plus personnalisé et intègre fortement une logique d'accompagnement. A St Etienne, le rôle de relais de l'EEI de Montreynaud vers les structures publiques de l'emploi fonctionne, ce dispositif répondant bien aux attentes de certains habitants peu mobiles ou démotivés dans leur recherche d'emploi, qui apprécient ses modalités d'accueil.

Cette analyse ne se limite pas aux EEI. D'autres territoires, moins nombreux, ont mis en place différentes structures au sein des quartiers, avec l'appui direct des contrats de ville (Points Info Emploi à Bourg en Bresse, PEF à Villeurbanne, ...). D'après les évaluations, ces équipements décentralisés ont permis de capter des publics inconnus du droit commun (ANPE et Mission Locale) et de les inscrire dans des logiques de parcours vers l'emploi. Si le rôle des contrats de ville reste incertain, non généralisable, non mesuré ni peut-être mesurable, il semble possible d'affirmer que les contrats de ville rhône-alpins ont assuré avec succès un rôle de vigilance concernant la prise en compte des publics les plus éloignés de l'emploi, malgré une tendance naturelle à exclure les publics les plus fragilisés des dispositifs d'insertion, en raison des contraintes de performances de ceux-ci. En ce sens, **une hypothèse serait d'affirmer que l'effet des contrats de ville sur l'emploi, même s'il n'est jamais estimé dans les évaluations intermédiaires, semble plutôt peu évident, compte tenu des multi-problématiques des publics intégrés dans les actions menées sur les territoires politique de la ville.** Par contre, il se pourrait que le contrat de ville ait un effet porteur sur le taux d'activité des populations habitant en quartier difficile, via cet effet captation induit. Bien évidemment, cette hypothèse reste à vérifier.

Le développement de l'offre d'insertion par l'activité économique...

Les financements octroyés dans le cadre de la politique de la ville ont permis un **développement incontestable des postes d'insertion**, que ce soit au sein des régies de quartiers, des associations intermédiaires, des entreprises d'insertion, des centres sociaux. Par exemple, à l'échelle de l'agglomération Lyonnaise, la gestion urbaine

de proximité a permis de créer 266 équivalents temps plein en 2002 en postes d'insertion. Autre exemple : à Saint Etienne, selon l'évaluateur, « l'offre d'insertion a augmenté sous l'effet de la politique de la ville ». En ce sens, l'apport des contrats de ville a été fort.

...dans une démarche décloisonnée intelligente

D'autre part, la réflexion impulsée, coordonnée ou simplement alimentée et suivie par les contrats de ville au niveau local a permis de **développer l'ingénierie sur l'insertion par l'économique, à la fois dans la composante même de l'offre mais aussi dans la création d'outils** (développement des clauses de mieux-disant social de l'agglomération lyonnaise et grenobloise, mission insertion et culture de l'agglomération lyonnaise...). Cet apport des contrats de ville est la résultante d'une pratique générale de décloisonnement dans l'approche de la mise en place de réponses. Ainsi, par exemple, dans le Pays de Gier, la création du Pôle Jeunesse a permis de fédérer et rationaliser l'offre de services par une mise en cohérence des moyens et la concertation entre différents organismes (de l'emploi, de la formation, de l'information et de l'orientation), de renforcer le partenariat et les synergies, et d'améliorer le service rendu aux jeunes. Cette approche a permis au final aux jeunes d'obtenir des réponses adaptées (emploi, formation, insertion sociale, vie pratique, accès aux sports, culture et loisirs, citoyenneté...) dans une logique globale de leur problématique.

Néanmoins, une incapacité à diversifier l'offre

Les évaluations font le constat d'un manque de diversification des postes d'insertion. Par exemple, à Aubenas, les postes d'insertion proposés se concentrent essentiellement sur les secteurs du bâtiment, de l'entretien et de la sécurité voire du service à la personne. Sur ce territoire, ce manque de diversité des activités proposées par les SIAE est souvent source de démotivation pour les publics en insertion.

4.3.2 Les effets constatés sur les publics et les territoires

Les écarts entre les quartiers sensibles et le reste de l'agglomération ne se sont pas réduits,

L'effet direct sur les publics en matière d'accès à l'emploi semble très faible. Les taux de chômage des publics dans les quartiers restent bien supérieurs à ceux relevés sur les périmètres plus larges que se soit la commune ou l'agglomération. A titre d'exemple sur le quartier du Zodiaque (Annonay) le chômage des jeunes concernaient la moitié des 15-24 ans....contre 28% sur la commune. Même constat dans l'agglomération lyonnaise où le taux de chômage estimé dans

les quartiers est en moyenne le double de celui de l'agglomération. Ce constat plaide en faveur d'une plus forte articulation entre politiques structurantes par le biais du droit commun et contrat de ville.

Le contrat de ville ne permet pas non plus la création d'emplois nouveaux

Les publics ont bénéficié de la hausse de l'offre d'insertion avec le financement de postes en contrat aidés via les chantiers d'insertion, les dispositifs portés par les régies de quartiers, les entreprises d'insertion...A Bron le développement du dispositifs ARRADep (CEPRELS, brigades blanches et présence propreté) a permis l'embauche de plus de 100 personnes en parcours d'insertion. Néanmoins, ces postes sont de durée limitée et ne débouchent souvent pas sur l'emploi classique en secteur marchand. Il n'y a généralement pas de connections entre ces dispositifs et le secteur économique local. **Ces emplois ont donc un effet à court terme de mise à l'emploi**, jouant un rôle de « soupape » (Valence). Ils ne sont pas considérés comme de « vrais boulots » par les publics qui en bénéficient et qui se « laissent balader de contrats d'insertion en contrat d'insertion mais s'en fichent » comme cité dans l'évaluation du contrat de Ville d'Aubenas. De surcroît, les postes offerts sont dans la grande majorité des cas destinés à des publics masculins ce qui exclue les femmes d'une grande partie des dispositifs d'insertion professionnelle (Contrat de Ville de Décines).

Mais des impacts positifs sur les ZFU

Les dispositifs ZFU ont eu des impacts positifs en matière de développement économique et donc d'emploi généré au niveau local.

L'impact social pour les habitants des quartiers est réel, comme par exemple à Valence où 24% des embauches générés par les implantations d'entreprise dans la zone franche sont des résidents demandeurs d'emploi de la ZFU avec des conditions d'emploi très satisfaisantes (84% de CDI). Des constats similaires sont relevés dans l'agglomération lyonnaise à Vaux en Velin.

Il reste tout de même des axes de progrès pour élever à l'avenir ce taux de recrutement de personnes résidant sur les zones notamment en rapprochant les dispositifs d'accompagnement à l'implantation des entreprises de ceux dédiés à l'accompagnement des publics.

En ce qui concerne l'amélioration de l'accueil des demandeurs d'emploi, les effets semblent être très nuancés.

Certains territoires ont développé la **proximité dans l'accueil aux demandeurs d'emploi** (cf. ci-dessus), cette offre de proximité est

dans la majorité des cas bien perçue par les publics. C'est le cas des PIE (points information emploi) à Bourg en Bresse qui ont vu leur fréquentation croître régulièrement. Le constat est identique à St Etienne avec la création de l'équipe emploi insertion (EEI), ce dispositif répondant aux attentes de certains habitants peu mobiles ou démotivés dans leur recherche d'emploi et qui apprécient les modalités d'accueil généralement plus individualisés de ce type d'outil. A Décines dans la maison de l'emploi les utilisateurs précisent le pourquoi de leur satisfaction : « C'est un lieu où on vous écoute » et « si vous n'avez pas de rendez vous, on vous prend quand même ».

En règle générale, **sur les sites bénéficiant d'un PLIE, l'accueil s'est souvent développé et un accompagnement individualisé a été mis en place.** Néanmoins, les PLIE ne couvrent pas l'ensemble des demandeurs d'emploi résidant dans un quartier en contrat de ville. Il y a de fortes convergences mais pas de recouvrement. A titre d'exemple la moitié des personnes fréquentant la maison de l'emploi de Décines n'est pas inscrite dans le PLIE. Dans ce cas, l'amélioration de la prise en charge (accompagnement) et éventuellement des situations ne portera que sur une partie des publics situés dans le quartier. Dans les territoires ne bénéficiant pas de PLIE ou avec un PLIE très récent et donc moins rodé, les effets de contrats de ville en matière d'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, notamment les plus isolés, sont faibles (Romans).

Une difficulté à toucher les publics les plus éloignés

L'atteinte de l'objectif qui visait à atteindre les publics les plus éloignés de l'emploi est variable. Lorsqu'il y a un PLIE, les évaluations abordent peu cette question. Lorsqu'il y n'y a pas de PLIE, les évaluations indiquent que cet objectif n'est généralement pas atteint (Aubenas, Annonay, Oyonnax). L'objectif visant à revisiter les actions en direction des publics les plus en marge de l'emploi n'est pas réalisé. Il semble que la présence d'un PLIE soit un moyen pour le contrat de ville de toucher ces publics les plus en difficultés. Le manque de moyens en l'absence de PLIE empêche souvent de structurer une dynamique commune entre les acteurs de l'insertion et du monde économique

Les contrats de ville ont en général une bonne connaissance des freins des publics les plus éloignés dans leurs démarches d'insertion professionnelle mais échouent dans un grand nombre de cas dans la définition et la mise en œuvre des réponses apportées. C'est le cas des actions menées autour de la mobilité comme les plates formes ou ateliers d'aide à la mobilité qui sont peu utilisés ou ont du mal à être pérennisés. C'est le cas à Aubenas, Oyonnax ou Neuville sur Saône.

Un impact significatif sur les freins liés à l'illettrisme

Plusieurs contrats de ville ont investi ce champ pour proposer aux personnes un soutien afin de les rendre plus autonome sur la question de la maîtrise de la langue française. L'illettrisme est un frein majeur à l'obtention d'un emploi.

C'est le cas d'Oyonnax qui a concentré ses moyens sur cet axe en finançant « la plate forme CLEF qui assure la formation de 300 personnes par an. L'effet à terme sur le recrutement des personnes ayant bénéficié de cette formation semble significatif.

4.3.3 Les actions remarquables

- Module « découverte des métiers » (Grenoble)
- Maison de l'emploi (Décines)
- Création d'une plate-forme unique d'accompagnement des publics adultes – Itinéraire emploi à Chambéry
- Coup de Poing vers l'emploi, Ville de Grenoble
- Remobilisation personnelle de publics RMI, Théâtre de l'Orange Bleue à Grenoble
- Plate forme CLEF à Oyonnax
- Actions zone franche à Valence
- Action visant à la réinsertion de détenus, GREP à Lyon, St Etienne et dans l'Ain
- Itinéraire International, à Grenoble
- Épicerie coopérative, à St Fons
- Projet ACCEDE (sensibilisation à la lutte contre les discriminations ethniques à l'emploi des jeunes), à Villeurbanne
- Équipe Emploi - Entreprise du PLIE, Vallée de l'Ondaine
- Journée des emplois saisonniers, Vallée de l'Ondaine

5 Résultats de l'enquête auprès des acteurs locaux

5.1 Bref rappel de la méthodologie d'enquête

A partir de mi-novembre 2005, une enquête par questionnaire a été menée auprès des professionnels du développement social urbain. Pour remplir ce questionnaire, il a été préconisé aux chefs de projet de construire les réponses de manière collective, éventuellement avec les agents de développement, les responsables techniques des services concernés et des responsables d'associations. D'une part, la plus grosse partie du questionnaire consistait en une pondération des réponses, de 0 à 100 points, par sous-thématique, et au regard de 4 critères :

- Les effets sur les territoires et les publics
- La contribution à la promotion de l'égalité des chances
- Le degré d'innovation
- La contribution à une participation accrue des habitants

D'autre part, nous avons recueilli l'avis des acteurs locaux sur l'utilité perçue de l'évaluation à mi-parcours et sur le bilan et les perspectives de 5 années de mise en œuvre des contrats de ville.

Ce questionnaire a été adressé par mail, nominativement, aux chefs de projet des 21 contrats de ville ainsi que des conventions locales d'application des 2 contrats de ville des agglomérations Lyonnaise et Grenobloise. Trois relances mail et téléphonique ont été effectuées entre décembre 2005 et janvier 2006. Nous avons procédé à l'analyse des réponses à partir du 16 janvier 2006.

A ce jour, 18 questionnaires complétés nous sont parvenus. Ils concernent :

- Pour la Savoie : Chambéry
- Pour la Haute-Savoie : Annemasse
- Pour la Loire : le Pays de Gier, Vallée Ondaine
- Pour l'Isère : le Nord Isère, Pont de Claix, la METRO, St Martin - le - Vinoux
- Pour la Drôme : Montélimar
- Pour le Rhône : Lyon 8ème, Givors - Grigny, Villeurbanne, Oullins, Brignais, Caluire, Fontaines, Neuville s/s, St Fons

La population résidant dans les quartiers contrat de ville et concernée par les réponses aux questionnaires peut être estimée autour de 320 000 personnes (sur la base du RGP 99), soit environ la moitié de la population totale vivant dans les quartiers politiques de la ville en Rhône-Alpes.

Nous traitons ci-dessous les questions de pondération. Le traitement des questions ouvertes dénommées « préalable » et « bilan et perspectives » a permis d'alimenter la réflexion d'ensemble sur l'évaluation ainsi que sur l'évolution et les perspectives de la politique de la ville en Rhône-Alpes.

5.2 Présentation et analyse des résultats quantitatifs de l'enquête

Nous présentons dans les tableaux ci-dessous les résultats de la pondération, pour chacune des trois thématiques éducation - jeunesse, insertion et sécurité - prévention. Dans les cellules, sont affichées les moyennes de points obtenus par sous-thématique, pour chaque critère.

Tableau 1. Education - jeunesse

	Effets sur la population et/ou sur les territoires cibles	Domaines dans lesquels les actions financées dans le cadre des CDV ont le plus contribué à promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations	Domaines dans lesquels les actions financées dans le cadre des CDV ont été le plus innovantes	Domaines dans lesquels les actions financées dans le cadre des CDV ont le plus permis une participation accrue des habitants
Favoriser l'émergence d'une offre socio-éducative cohérente	15,26	10,77	14,92	8,63
Proposer une offre socio-éducative, culturelle et sportive adaptée aux besoins des publics	26,71	17,37	24,18	14,52
Accompagner les parents dans leur	14,03	19,09	20,01	30,77

rôle éducatif				
Lutter contre l'échec scolaire en développant l'accompagnement à la scolarité	22,74	23,21	19,68	24,82
Promouvoir la citoyenneté des jeunes	9,02	13,45	13,64	13,73
Développer la mixité entre les jeunes en favorisant l'insertion sociale de tous	12,24	16,11	8,82	7,54

Sur la thématique éducation – jeunesse, on remarque avant tout que **l'effet des actions financées dans le cadre des contrats de ville porte majoritairement sur la pertinence et la cohérence de l'offre d'activités en direction des jeunes**. Les actions financées permettent de proposer une offre socio-éducative, culturelle et sportive davantage adaptée aux besoins des publics, plus ciblée sur le public et mieux coordonnée (un contrat de ville « catalyseur et pivot » à Montélimar) sur le territoire prioritaire : « le contrat de ville permet, semble-t-il, de centrer des objectifs sur une logique de proximité répondant à des initiatives et des problématiques repérées, en permettant la mobilisation partenariale et un travail en profondeur » (Agglomération Chambérienne) Le deuxième enseignement majeur réside dans le fait que **les actions éducation – jeunesse des contrats de ville semblent avoir un effet prononcé sur la lutte contre l'échec scolaire**, ce qui tend à confirmer les conclusions issues des rapports d'évaluation. En ce sens, on est bien ici sur un des leviers concrets de l'objectif de « rattrapage territorial » des contrats de ville, effectivement mis en œuvre dans l'ensemble des territoires. C'est également sur cette sous-thématique que l'on retrouve le plus de points de contribution au regard des critères d'égalité des chances et de participation des habitants. C'est le rôle d'impulsion du contrat de ville sur les actions relevant de l'accompagnement à la scolarité qui est particulièrement souligné (Neuville sur Saône). Ainsi, **la lutte contre l'échec scolaire se révèle bien être un facteur majeur de contribution à l'égalité des chances**. Le troisième enseignement majeur concerne **l'innovation sur la sous-thématique accompagnement à la parentalité**, particulièrement significative, qui confirme l'intérêt émergent des acteurs à construire des réponses nouvelles par rapport aux problématiques identifiées localement. Ces actions autour de la parentalité ont d'autant plus d'intérêt qu'elles

constituent un outil pour développer la participation des habitants dans les quartiers.

Répartition des effets par contrat de ville sur la thématique Education-Jeunesse

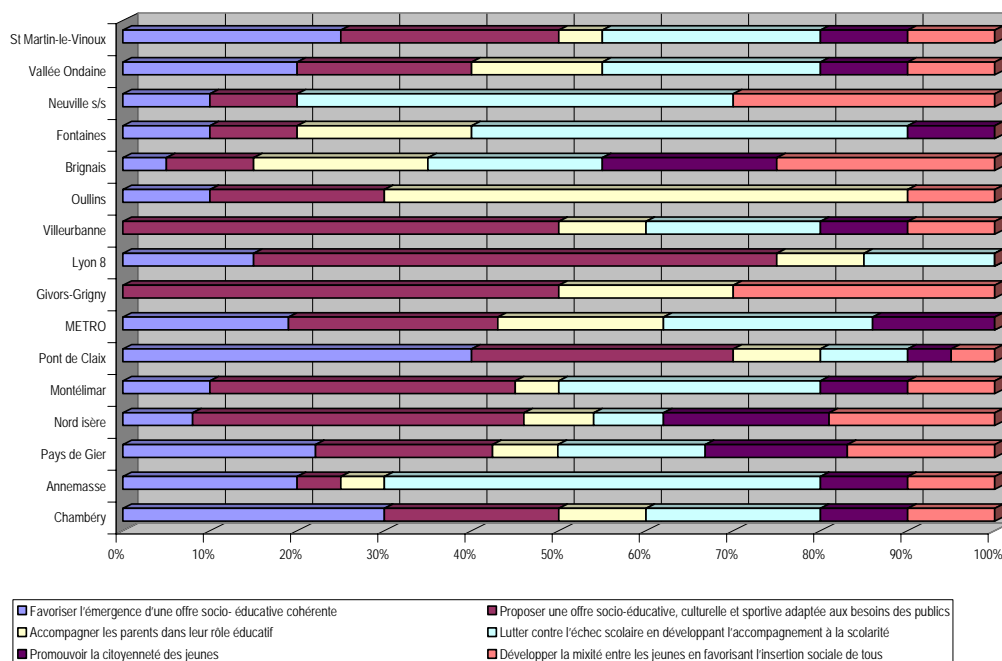


Tableau 2. Insertion socio - professionnelle

	Effets sur la population et/ou sur les territoires cibles	Domaines dans lesquels les actions financées dans le cadre des CDV ont le plus contribué à promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations	Domaines dans lesquels les actions financées dans le cadre des CDV ont été le plus innovantes	Domaines dans lesquels les actions financées dans le cadre des CDV ont le plus permis une participation accrue des habitants
Régler les freins professionnels et personnels (mobilité, maîtrise de la langue, santé, ...)	25,00	22,97	26,82	21,55
Dynamiser et mobiliser les publics en insertion	20,00	27,66	19,91	23,73
Accompagner individuellement les publics en insertion vers	20,06	23,72	20,15	11,82

l'accès à l'emploi				
Développer l'offre d'emploi sur le territoire	9,33	1,53	12,94	3,64
Pérenniser les sorties dans l'emploi	5,56	1,84	4,35	2,27
Tester / confronter les projets professionnels par la mise en situation de travail	6,67	7,41	4,24	16,91
Mobiliser le tissu économique	5,39	6,19	4,82	10,91
Soutenir la création d'activités/d'entreprises	8,00	8,69	6,76	9,18

Les moyennes de points obtenus pour les 18 contrats de ville ayant répondu à notre enquête montrent que les **actions financées dans le cadre des contrats de ville ont principalement un effet sur la préparation et l'accompagnement progressif à la mise à l'emploi** :

- Diminution des freins liés à la mise à l'emploi (mobilité, maîtrise de la langue, santé, ...)
- Redynamisation et remobilisation
- Accompagnement à l'accès à l'emploi

Ces trois domaines relevant de l'amont des parcours d'insertion sont dominants, que ce soit en terme d'effets sur les publics, d'innovation, de lutte contre les discriminations et de participation des habitants. Compte tenu des problématiques de sous-emploi persistant dans les quartiers prioritaires, de l'accumulation de difficultés et de l'éloignement de l'emploi d'une frange importante des demandeurs d'emploi, ce positionnement est jugé adapté au public. De l'avis des acteurs locaux, les actions relevant de l'insertion sociale interviennent en parfaite cohérence de dispositifs PLIE et RMI, adoptant une logique territoriale, pour toucher davantage « les populations non repérées » (Villeurbanne), dans une démarche « d'aller vers » (St Fons, Grenoble). Cependant, sur certains territoires, l'absence de PLIE est regrettée voire très préjudiciable, dans le sens où les possibilités de montage de parcours d'insertion individualisés sont plus réduites et l'effet levier des contrats de ville jugé plus faible.

Les effets perçus sur la mobilisation du tissu économique, sur la création d'activités et même sur l'augmentation de l'offre d'emploi restent faibles, relativement aux autres effets. Ceci confirme largement les conclusions issues de l'exercice de capitalisation des rapports d'évaluation à mi-parcours.

Sur la question de la lutte contre les discriminations, on constate que ce sont les actions d'insertion sociale qui ont eu le plus d'effets. Ceci nous amène à faire deux réflexions :

- La question de l'insuffisance des actions d'intermédiation entre offre et demande d'emploi doit être posée.
- Le faible apport du volet insertion sociale et professionnelle des contrats de ville sur la lutte contre les discriminations à l'emploi semble être avéré.

Répartition des effets des contrats de ville, sur la thématique insertion socio-professionnelle

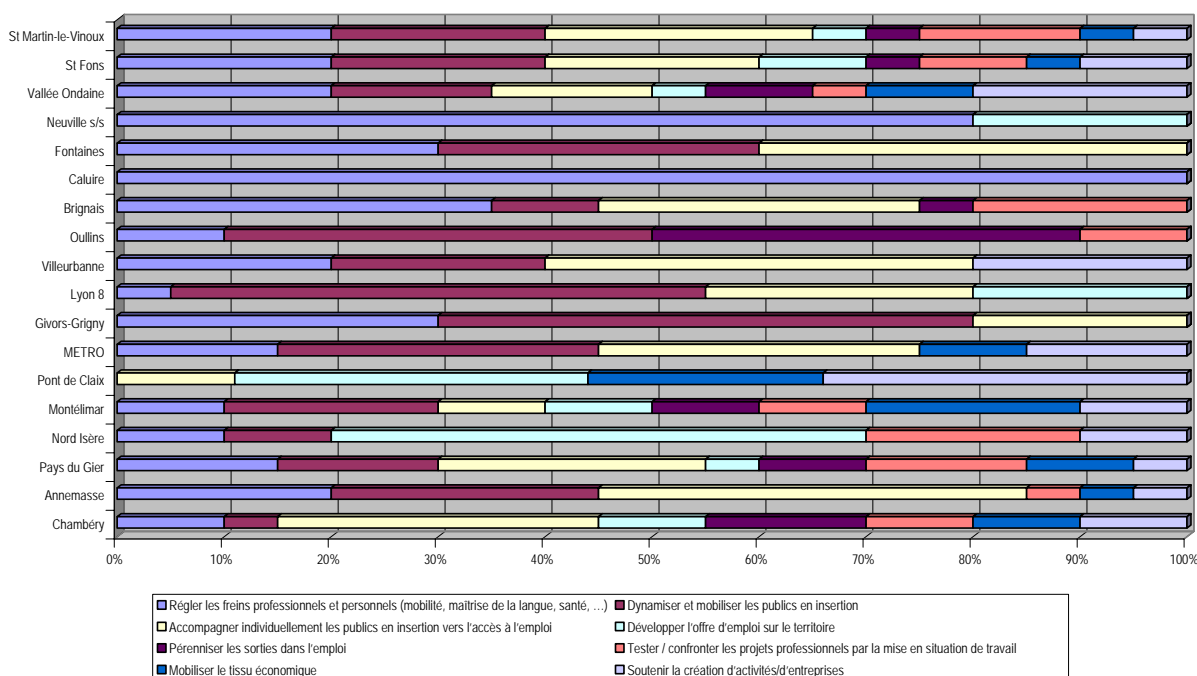


Tableau 3. Sécurité - prévention

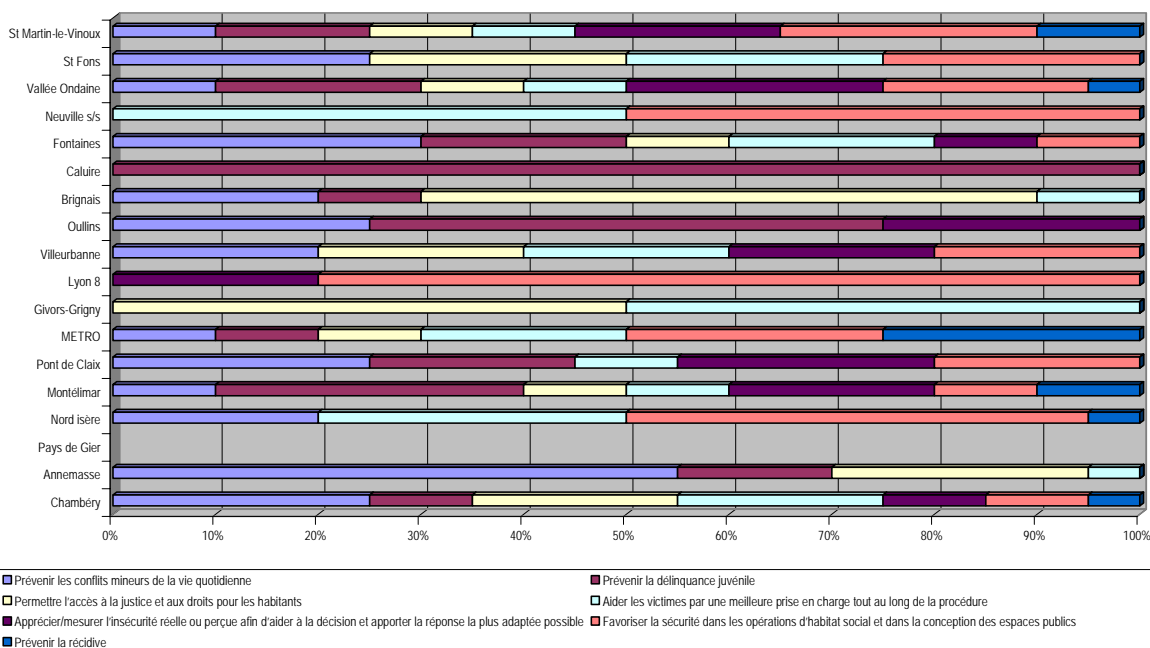
	Effets sur la population et/ou sur les territoires cibles	Domaines dans lesquels les actions financées dans le cadre des CDV ont le plus contribution à promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations	Domaines dans lesquels les actions financées dans le cadre des CDV ont été le plus innovantes	Domaines dans lesquels les actions financées dans le cadre des CDV ont le plus permis une participation accrue des habitants
Prévenir les conflits mineurs de la vie quotidienne	16,76	10,42	22,35	22,86
Prévenir la délinquance juvénile	17,65	18,64	20,44	15,36
Permettre l'accès à la justice et aux droits pour les habitants	14,71	28,75	9,94	13,57
Aider les victimes par une meilleure prise en charge tout au long de la procédure	17,06	25,00	8,53	10,00
Apprécier/mesurer l'insécurité réelle ou perçue afin d'aider à la décision et apporter la réponse la plus adaptée possible	10,29	12,08	13,82	16,79
Favoriser la sécurité dans les opérations d'habitat social et dans la conception des espaces publics	20,00	3,33	20,47	18,57
Prévenir la récidive	3,53	3,33	4,44	2,86

Au regard des moyennes de pondération obtenues, **les effets des actions sécurité - prévention semblent diffus sur l'ensemble des sous-thématiques**, à l'exception de la prévention de la récidive.

En tête, on retrouve **les effets des actions liées à la prévention** (cumul des effets prévention des conflits mineurs de la vie quotidienne et prévention de la délinquance juvénile). Ainsi, du point de vue des acteurs locaux, **ce sont plutôt les actions d’animation et de médiation qui ont le plus de résultats sur la baisse effective des incivilités et actes de délinquance**, et plus généralement sur l’image des quartiers. Une fois de plus, ceci corrobore les conclusions des rapports d’évaluation. Il faut noter également **l’effet positif sur l’amélioration de la sécurité au travers des opérations d’habitat social et de conception des espaces publics** (vidéo surveillance, digicode, locaux poubelle fermés...). Enfin, des effets positifs, mais dans une moindre mesure, sont perçus sur l’accès à la justice et aux droits pour les habitants et l’aide aux victimes.

Ces résultats confirment **la plus value et la complémentarité d’action des contrats de ville, pressentie dans les rapports d’évaluation**, sur les thématiques médiation, sécurisation et accès au droit, grâce à la mise en place de nouvelles formes de réponses. Les contrats de ville ont permis notamment de développer des champs qui n’étaient pas couverts par l’action publique, comme ceux de l’aide aux victimes (permanences juridiques de proximité, service d’aide aux victimes en urgence, écrivain public, ouverts à toute la population...), de la médiation sociale et pénale de proximité (Agglomération Grenobloise, Brignais), rapprochant ainsi le droit des citoyens.

Répartition des effets des Contrats de ville, sur la thématique Sécurité-Prévention



La participation des habitants a principalement été promue au travers des actions en lien avec la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité, voire en lien avec l'action des CLSPD (observatoires, enquête écoute - habitants...). La sécurité est bien un sujet mobilisateur pour le développement d'échanges entre décideurs publics et habitants.

5.3 Analyse qualitative des résultats de l'enquête

5.3.1 La plus-value globale des contrats de ville d'après les acteurs locaux

Outre le réel apport financier, qui a permis de renforcer l'action publique à l'égard des quartiers et populations en difficulté, l'effet levier des contrats de ville, « moteur de coopération sociale », a été de **promouvoir le partenariat pour favoriser la définition et la mise en œuvre d'actions concertées et cohérentes**. La territorialisation de l'action publique, favorisée par le Contrat de ville, a permis une **prise en compte plus fine des besoins, développé la proximité du service apporté aux habitants, à travers des réponses le plus souvent nouvelles. L'amélioration du cadre de vie et de l'image des quartiers semble une plus-value indiscutable des contrats de ville** sur la période 2000-2006. De plus, des plus-values sont repérées dans la prise en compte de besoins spécifiques : prévention, parentalité, aide aux victimes, insertion sociale.

Néanmoins, d'importants points négatifs sont mis en exergue, notamment :

- Des dispositifs lourds, de par leur mode de fonctionnement : pilotage, instruction, délais de paiement, articulation avec les autres dispositifs
- Une difficulté à conjuguer de manière pertinente les compétences et les champs d'action entre l'échelle intercommunale, communale et quartier. Les périmètres d'intervention sont multiples et s'étalent entre prise en compte des réalités locales, maintien d'un dispositif de proximité et nécessité d'appréhension d'une logique de développement équilibré. Partout, les processus de subsidiarité sont en cours (développement économique et urbain à l'agglomération ; prévention, socio-éducatif, culture à la commune ; GSUP au quartier) mais non aboutis. Le bilan semble donc très mitigé, les communautés d'agglomération s'étant effectivement saisies de leurs compétences en matière de développement économique et

urbain mais pas de projets de cohésion consistants, au-delà de la gestion de procédures thématiques (PLIE, PLH, CLS...).

5.3.2 Quel effet rattrapage ?

L'avis des acteurs locaux converge sur divers points. D'une part, un **rattrapage est noté en terme d'attractivité et d'image des quartiers**, lié fortement aux opérations de renouvellement et de réhabilitation urbaine. Cet effet a permis de **limiter la marginalisation des quartiers, voire leur décrochage des dynamiques ville ou agglomération**. Néanmoins, ceci n'a **pas eu systématiquement pour conséquence de diversifier les populations dans ces quartiers**. De l'avis de la majorité des acteurs locaux ayant répondu à notre enquête, les typologies de population restent identiques et **l'objectif de plus de mixité socio - spatiale n'est pas atteint**. Au final, les tendances lourdes (taux de chômage, niveau de revenu, répartition des CSP) ne sont pas inversées. D'autre part, l'effet sur le désenclavement des quartiers reste insuffisant. Aucun retour n'est fait sur un éventuel rattrapage économique des quartiers.

5.3.3 Les domaines d'intervention à privilégier

D'après les acteurs locaux, les domaines à privilégier en terme d'intervention sont les suivants, par ordre de priorité

- Emploi, revitalisation économique (cité 13 fois)
- Prévention (10 fois)
- Education – jeunesse (9 fois)
- Développement social (mixité, lien social, développement du réseau associatif, participation des habitants) – cité 8 fois
- Rénovation urbaine (7 fois)

Sont citées de manière plus marginale : la santé, la lutte contre les discriminations et la culture.

5.3.4 Les recommandations issues des acteurs de terrain

Différentes propositions émergent des acteurs. Elles peuvent être résumées en quatre axes :

- **En terme de finances** : pluri-annualiser les programmations, apporter davantage de certitudes auprès des porteurs de projet sur les capacités de financement des acteurs principaux
- **En terme de fonctionnement** : simplifier les dispositifs et favoriser leur articulation dans un souci de transversalité,

notamment celle entre projet urbain et projet socio-éducatif, introduire de la souplesse pour soutenir les initiatives et micro - projets en cours d'année (fonds d'aide aux projets, fonds de travaux urgents, fonds d'initiatives locales)

- **En terme de prospective :** apporter des réponses aux incertitudes sur l'avenir de la politique de la ville
- **En terme d'ingénierie :** recentrer le rôle des chefs de projet sur leur mission d'animation, de coordination et d'orchestration

6 Zoom sur les actions remarquables

6.1 Chantiers Jobs d'été – Coup de pouce pour l'emploi (Contrat de ville de l'agglomération Nord Iséroise)

6.1.1 Présentation de l'action

L'action Chantiers Jobs d'été vise à organiser des chantiers d'insertion pour les jeunes issus des quartiers politique de la ville de Bourgoin-Jallieu, pendant la période des vacances scolaires. Les jobs d'été sont proposés pour une durée d'une semaine en moyenne, il s'agit principalement de travaux divers de réhabilitation (peinture, mise en propreté, éventuellement espaces verts...). Cette action a pour objectif de fournir une première expérience professionnelle concrète à des jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, et de leur permettre d'acquérir un petit « pécule » pour les vacances.

Cette action s'est montée dans le cadre du Contrat de Ville en 2001, puis elle a progressivement été portée par les communes « en propre », au sein de leurs services. L'encadrement des jeunes et la gestion de l'action est sous-traitée à l'association *Coup de pouce pour l'emploi*, en lien avec les médiateurs et le service jeunesse de la mairie de Bourgoin, la Mission Locale, et les éducateurs spécialisés.

6.1.2 Résultats de l'action

Sur la commune de Bourgoin-Jallieu, cette action concerne environ 80 jeunes de 18 à 22 ans par an, essentiellement issus des quartiers prioritaires, dont la moitié sont des filles. Cette expérience permet de mobiliser les jeunes autour d'une expérience professionnelle courte, valorisante et valorisable lors d'une recherche d'emploi, et de leur offrir une possibilité de gagner un peu d'argent pour les vacances d'été. Cette action constitue également un moyen intéressant de remobiliser les jeunes et de les faire entrer en contact avec un environnement de travail en apprenant des règles essentielles : respect des horaires, du contrat, et de l'encadrement, découverte du contrat de travail, respect des règles de l'entreprise... De plus, cette expérience est l'occasion de susciter des « vocations professionnelles » chez ces jeunes, en leur faisant découvrir des métiers. De manière plus indirecte, elle est l'occasion d'organiser une visite médicale obligatoire permettant de faire le bilan de santé complet de ces

jeunes, et d'aborder ainsi des questions de santé « difficiles à traiter en temps ordinaire ».

Enfin, cette action a permis de développer le partenariat entre différents « offreurs » (Bailleurs et services techniques de la ville, syndic immobilier privés...), les professionnels de l'insertion (médiateurs- éducateurs) et les techniciens du service éducation-jeunesse de la ville.

6.1.3 Facteurs clefs de succès

Un certain nombre de facteurs clefs de succès peuvent être mis en exergue et se résumer ainsi :

- L'implication des services des collectivités et bailleurs locaux pour fournir des offres d'emploi et travailler ensemble avec les professionnels de l'insertion,
- Un suivi important et personnalisé des jeunes par Coup de pouce pour l'emploi, permettant de proposer un job en adéquation avec leurs attentes, d'assurer une présence en cas de conflits ou de problèmes, et d'encadrer cette action.
- Un ciblage des publics visés par l'action sur les populations vivant dans les quartiers politique de la ville, en respectant une mixité garçons- filles.
- Une diffusion large de l'information par les médiateurs des quartiers, et une réelle implication de la part des jeunes demandée lors de la signature du contrat.

6.2 Itinéraire International –jeunes à l'international (Contrat de ville de l'agglomération Grenobloise)

6.2.1 Présentation de l'action

Itinéraire- International est une association qui a pour but d'aider les jeunes de tous niveaux de qualification dans leur insertion via l'accès à la mobilité internationale. A ce titre elle développe une action visant à favoriser l'insertion des jeunes de 18 à 30 ans à l'étranger, par le biais d'un accompagnement permettant de faciliter les démarches des jeunes, notamment grâce au suivi individualisé dans la recherche de stages et d'emplois saisonniers ou de courte durée, ou l'appui à la recherche de missions volontaires (volontariat international, bénévolat).

Cette action vise principalement les jeunes en difficultés, identifiés par les organismes partenaires d'Itinéraire International sur l'agglomération grenobloise, ou les Missions locales. L'association

existe depuis une dizaine d'années, mais elle ne fonctionne sur la région Rhône-Alpes que depuis 3 ans. L'accompagnement proposé peut prendre la forme d'ateliers de recherche d'emploi ou de clubs hebdomadaires de recherche, d'entretiens individuels, de formations -pays permettant d'apprendre à connaître l'environnement du pays de destination, ainsi que d'un accès libre à la salle de documentation (référencement d'entreprises ...).

6.2.2 Résultats de l'action

Cette action renforce la construction de parcours d'insertion des jeunes de manière innovante, en proposant une forme nouvelle de passage vers l'emploi adaptée au projet de chacun. En 2005, 71 jeunes ont été suivis dont 43% de filles, et 31% issus de l'immigration. La moyenne d'âge des bénéficiaires se situe autour de 22 ans, et plus de 80% d'entre eux étaient demandeurs d'emploi de moins d'un an au moment du démarrage de leur accompagnement. Près de 58% des jeunes suivis ont un niveau de qualification se situant entre 4 et 5. Parmi les 71 jeunes suivis sur le long terme au cours de l'année 2005, 25 sont actuellement partis ou en cours de départ, dont la moitié pour un emploi ou un « petit job ».

Ce programme a également permis de mettre en place des actions de communication auprès des jeunes en difficulté de l'agglomération, plus d'une centaine de jeunes ont été sensibilisés à la question de la mobilité internationale en 2005.

Au niveau de l'effet sur les jeunes suivis, on note principalement une remobilisation des jeunes dans une logique d'insertion professionnelle, et une valorisation des acquis de l'expérience. Cette action permet en outre de susciter des vocations professionnelles, en « redonnant envie » de travailler aux jeunes. Un effet « démultiplicateur » est aussi recherché au niveau de l'ouverture d'esprit, en les incitant à envisager des possibilités de travail de façon plus large.

6.2.3 Facteurs clefs de succès

Plusieurs facteurs clefs de succès ont été identifiés, ils peuvent être résumés ainsi :

- Un suivi important et personnalisé des jeunes tout au long de l'année, permettant de proposer des solutions en adéquation avec leurs attentes, et d'assurer une présence à leur retour pour continuer à suivre leur parcours d'insertion.
- Des liens forts avec les Missions Locales, et le développement réussi d'un réseau associatif de mobilité internationale des jeunes en difficulté sur l'agglomération

grenobloise, permettant la mise en place de partenariats et la mutualisation des outils.

- Une sensibilisation qui passe par des actions de communication larges, auprès des 18-30 ans : participation à des forums ou à la « journée de la mobilité internationale ».
- Une action pensée en articulation avec les autres dispositifs existants (CIVIS, PLIE, TRACE,...) dans une logique de lutte contre les discriminations et de développement de la citoyenneté via l'insertion.

6.3 Correspondants de nuit – Régie Plus (Contrat de ville de l'agglomération de Chambéry)

6.3.1 Présentation de l'action

L'action « Correspondants de nuit » vise à organiser une présence de proximité dans les quartiers Politique de la Ville de Chambéry Métropole, afin d'apporter une plus grande tranquillité publique, de lutter contre le sentiment d'insécurité, de favoriser la médiation et le lien social, et d'assurer une présence en journée, pendant la soirée ou la nuit, afin de prévenir les actes de petite délinquance.

Cette action a démarré sur 2 quartiers- Biollay et Chambéry-le-Haut- en 1998, à l'initiative de la Ville de Chambéry et des bailleurs. En 2003, la médiation et la tranquillité publique ont été définies « d'intérêt communautaire », montrant ainsi l'implication et l'importance portée par les collectivités locales à ces questions. Portée par la régie de quartier « Régie Plus » et coordonnée par la communauté d'agglomération, cette action mobilise aujourd'hui 18 ETP mixtes sur un territoire élargi à 6 communes.

6.3.2 Résultats de l'action

Cette action se traduit par une présence des médiateurs sur les quartiers lors de rondes, complétées par des permanences d'accueil du public et des interventions spontanées²⁶ suite à des appels d'habitants ou de services d'urgences²⁷. En moyenne, 3 à 4 interventions, et 3 tournées sont réalisées par nuit. L'essentiel de la tâche des correspondants consiste à assurer une veille de proximité dans les quartiers, en vue de prévenir d'éventuelles dégradations ou incivilités, et d'agir comme médiateur dans les conflits de voisinage. Mais ils sont également chargés d'une mission d'aide, de soutien et

²⁶ 1151 interventions spontanées en 2004.

²⁷ 104 appels d'habitants, 8 des services de police et 3 d'origine diverse, en 2004.

d'orientation des personnes sur le lieu d'accueil ou lors des permanences téléphoniques. Cette action a principalement permis de :

- Mobiliser les élus et les techniciens sur les questions de sécurité de proximité ;
- Recréer du lien social et des échanges entre les habitants par une présence de proximité favorisant la confiance,
- Favoriser le dialogue et résoudre les conflits mineurs de la vie quotidienne (tapages nocturnes, occupation des montées d'escalier, conflits au sein des foyers ...) ;
- Marquer une présence de proximité dans le quartier, et prévenir les actes de petite délinquance par le dialogue et l'écoute ;
- Rassurer les habitants, diminuer le sentiment d'insécurité²⁸ : 86% des habitants enquêtés se sentent en sécurité, et 95% sont satisfaits de vivre dans leur quartier.

Le portage de l'animation et de la coordination au niveau de l'agglomération a permis de mettre en place des formations et des journées d'information pour les correspondants.

6.3.3 Facteurs clefs de succès

Plusieurs facteurs clefs de succès ont été relevés, ils peuvent se résumer ainsi :

- Une forte implication des communes qui co-financent l'action avec Chambéry Métropole ;
- Le portage par Régie Plus, une association de proximité qui a fait l'effort de s'adapter ;
- Le partenariat fort entre bailleurs sociaux, mairies de quartier, Police Nationale et la régie, permettant un échange d'informations, une collaboration renforcée et une réactivité renforcée.

²⁸ La variation du sentiment d'insécurité est mesurée annuellement, lors des enquêtes- écoute habitants, la connaissance des médiateurs- correspondants de nuit ainsi que de leur action est également mesurée.

6.4 Groupe Recherche Emploi des Probationnaires (Contrats de ville de Lyon, St Etienne et Bourg en Bresse)

6.4.1 Présentation de l'action et du porteur de projet

Le GREP a été fondé en 1985 par des travailleurs sociaux et des magistrats. Son principal objectif est de mettre en place sur le Département du Rhône, et plus particulièrement sur la Communauté Urbaine de Lyon, un dispositif efficace et adapté permettant l'insertion professionnelle et donc sociale des personnes ayant été condamnées par un tribunal, et donc prévenir la récidive. Le second objectif est de satisfaire 3 intérêts : celui de la victime (indemnisation du préjudice), de la société (économie de la charge de la récidive) et du condamné (restitution de la dignité à travers l'autonomie financière). Les bénéficiaires sont les probationnaires (condamnation à une peine d'emprisonnement assortie d'un sursis avec mise à l'épreuve de 18 mois à 3 ans), les aménagements de peine (libération conditionnelle, semi-liberté, placement sous surveillance électronique...) et les personnes sous contrôle judiciaire avant jugement. L'intervention du GREP se situe à 3 niveaux :

- Définition et mise en œuvre du projet professionnel (maisons d'arrêt)
- Accueil et encadrement des personnes relevant du milieu ouvert (locaux du GREP)
- Conseil aux employeurs et suivi en entreprise (sur le lieu de travail)

Ainsi, le GREP travaille sur l'orientation, la formation, de l'intérim (GREP, entreprise d'intérim d'insertion) et de l'emploi direct.

Le GREP reçoit environ 500 condamnés par an (479 en 2004), dont 95% d'hommes, le plus souvent très éloignés de l'emploi (70% < niveau 5, 35% connaissant des problèmes de santé, 45% des 18-25 ans n'a jamais travaillé). Sur 479 personnes rencontrées, 303 ont bénéficié d'un premier bilan diagnostic. Parmi elles, 61% remplissaient les conditions nécessaires pour s'engager dans un travail avec le GREP²⁹. En terme de placement, 61 ont été mises à l'emploi, 17 ont accédé à une formation professionnelle³⁰. 86 personnes sur les 121 détenus

²⁹ Les autres devaient régler un certain nombre de problèmes : santé, problèmes liés à la situation pénale (transfert, commission d'expulsion...), hébergement, motivation...

³⁰ Plus 43 détenus rencontrés en 2003 pour lesquels une issue positive d'insertion professionnelle a été trouvée

ayant trouvé par le GREP une activité professionnelle ont bénéficié d'un aménagement de peine.

6.4.2 Facteurs clefs de succès

- L'outil GREP est bien approprié par l'institution judiciaire. Or l'efficacité de l'intervention en détention du GREP est fortement liée à la qualité du partenariat mis en place entre le GREP et l'ensemble des acteurs qui travaillent autour de la population pénale, notamment avec les magistrats chargés de l'application des peines et les services d'insertion et de probation.. Ce partenariat efficace permet des signalements pertinents, ainsi qu'une vraie transparence inter partenariale.
- Le GREP arrive en plus-value du dispositif emploi de droit commun, sur un public spécifique, dans un « univers » extrêmement complexe.
- La capacité du GREP à développer des réseaux d'entreprises, de l'artisan aux organisations professionnelles (150 entreprises partenaires en 2004), permettant de multiplier les placements en entreprises (276 négociés en 2004) et de mettre en place des actions innovantes : visites de maisons d'arrêt par des chefs d'entreprise, réunions de travail dans différents réseaux (ANDCP, Rotary,...), nouveaux contrats de travail, ...
- Sur le volet construction des parcours, les partenaires institutionnels (DDTEFP, ANPE) ont appuyé et largement contribué à faciliter la démarche du GREP. Les SIAE (entreprises d'insertion, associations d'insertion) sont également un outil indispensable pour mener à bien la mission du GREP.

6.4.3 Essaimage

Le Conseil d'Administration du GREP a défini dans ses orientations 2002, la nécessité d'engager une étude permettant de connaître les actions existantes dans les départements limitrophes, dans le domaine de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice. A la suite de cette étude menée sur Rhône-Alpes, le Groupe de pilotage et le GREP ont décidé de poursuivre l'analyse des besoins et des attentes sur le département de l'Ain et de la Loire, en tenant compte des spécificités locales tant au niveau de la population ciblée, du contexte pénal, de l'environnement économique que des acteurs locaux existants. Depuis mai 2005 à Bourg en Bresse et août 2005 à St Etienne et Roanne, le GREP intervient sur des permanences d'accueil, la construction de parcours et le suivi, sur l'interface SPIP – acteurs locaux de terrain intervenant

sur le champ de l'insertion professionnelle et sur la construction du partenariat avec le secteur économique

6.5 Maison de Justice et du Droit (Contrat de ville de Romans sur Isère)

6.5.1 Présentation de l'action

La Maison de la Justice et du Droit de Romans sur Isère est une structure visant à organiser une présence juridique de proximité et un accueil des victimes sur un territoire éloigné des tribunaux et des centres d'information juridique. Elle vise à offrir un accès facilité au droit pour les publics en difficultés. La MJD contribue également au développement des modes de règlement amiable des litiges d'ordre civile et administratif, et répond de manière la plus adaptée possible à la petite délinquance quotidienne. L'ouverture au public de la MJD a eu lieu en décembre 2001, les financements de la politique de la ville portent essentiellement sur les bâtiments, l'entretien, le budget communication et le poste de coordination. Le ministère de la justice met un greffier à disposition de la MJD.

6.5.2 Résultats de l'action

Cette action se traduit par une présence de l'information au plus près des habitants les plus défavorisés, complétée par des permanences d'accueil du public assurées par des professionnels spécialisés ou généralistes. Le développement de cette structure a principalement permis de :

- Répondre aux besoins d'information : 5881 entretiens réalisés en 2005 dont 55% avec des femmes, et 4502 appels téléphoniques reçus.
- Assurer une présence juridique de proximité :
 - o application des mesures pénales alternatives au parquet,
 - o suivi des peines, et service d'insertion des sortants de prison,
 - o réalisation des rappels à la loi pour les mineurs, en lien avec les permanences PJJ
 - o gestion des conflits quotidiens avec les conciliateurs justice et le médiateur de la République
- Faciliter l'accès au droit, notamment des publics défavorisés :

- information juridique sur rendez-vous, accès aux documents et consultations gratuites (avocats généralistes, avocats d'enfants, avocats info-femmes, notaires, huissiers),
- accueil et suivi des publics victimes d'infractions pénales par des permanences quotidiennes de juristes du CIDF³¹ au Bureau d'Aide aux Victimes et par des consultations de soutien psychologique sur rendez-vous, permanences de la DDTEFP et d'associations partenaires,
- une permanence hebdomadaire de la MJD dans le quartier de la Monnaie pour les publics les plus éloignés, et en difficultés de déplacement.
- Organiser le partenariat et la concertation des professionnels sur le domaine juridique :
 - organisation de débats, d'expositions et d'interventions dans les collèges et les associations de proximité, pour des informations thématiques : sur le rôle de la MJD, sur le droit des femmes, la violence à l'école ...
 - animation de groupes de réflexion et de groupes de veille avec les professionnels partenaires

6.5.3 Facteurs clefs de succès

Les facteurs clefs de succès peuvent se résumer ainsi :

- Accueil, disponibilité, écoute, proximité : dialogue et échange sont favorisés pour établir une relation de confiance sur un sujet sensible. Les consultations sont gratuites.
- Une approche multi-dimensionnelle : santé, logement, famille, droit du travail, prévention
- Le partenariat fort créé avec les acteurs sociaux (centres sociaux, MJC, CIDSF...), les mairies de quartier, la Police Nationale et Municipale, l'Education Nationale... permettant un échange d'information et une plus grande réactivité.

³¹ CIDF = centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles

6.6 Participation des habitants – concertations jeunes (Ilot Romany - Contrat de ville de Romans)

6.6.1 Présentation de l'action

Il s'agit d'une action visant à organiser la participation des habitants, par le biais d'actions de concertation permettant d'aboutir à la rédaction de projets de quartiers. Cette démarche s'est développée dans plusieurs quartiers en contrat de ville de Romans. En général, elle est construite de façon à concerner des îlots de 400 logements environ. Mais la particularité de la démarche à Romany est la réussite de l'implication des jeunes dans le projet. Cette action s'est effectivement montée en collaboration avec la MJC, ce qui a permis de mobiliser de jeunes adultes ou adolescents sur la construction du projet de quartier.

La démarche de concertation a été relativement longue (2 ans) et a suivi plusieurs étapes :

- Tout d'abord, le repérage « d'habitants relais » par les associations et partenaires de proximité, puis la constitution d'équipes d'habitants relais et d'élus qui distribuent des invitations pour une réunion publique à l'ensemble des habitants,
- Ensuite, l'organisation de 2 ou 3 réunions publiques permettant l'échange autour des préoccupations des habitants.
- Une fois les préoccupations identifiées, elles sont hiérarchisées et priorisées, donnant lieu à la création de 3 groupes de travail participatifs, par thématiques : aménagement- cadre de vie, sécurité, et éducation-animation. Ces groupes constituent le « comité de quartier ».
- Chaque groupe travaille à la construction du projet de quartier.

6.6.2 Résultats de l'action

Cette action a notamment permis de :

- Mobiliser les habitants autour des questions les touchant de près, et favoriser l'implication citoyenne dans la vie locale ;
- Faire réfléchir et participer sur ce qui va et ne va pas, sur l'image du quartier, et sur les solutions possibles, et faire produire un projet de quartier par des groupes de travail ;

- Recréer du lien social et des échanges entre les habitants, favoriser le dialogue comme résolution des conflits et des problèmes mineurs³².
- Prendre en compte les attentes des jeunes, notamment en terme d'équipement, et apporter une réponse : 3 aires de jeux et un terrain multi- sports sont en construction.

6.6.3 Facteurs clefs de succès

Plusieurs facteurs clefs de succès peuvent être mis en exergue, parmi ceux-ci :

- L'implication des habitants, sur des problématiques qui les touchent de près, et l'association des groupes de travail à la construction d'un projet pour répondre aux attentes formulées ;
- La faculté de proposer des solutions simples, « entre nous », permettant également de recréer du dialogue social ;
- Un repérage des « habitants relais » par les associations de proximité,
- Une liaison forte avec la MJC permettant d'identifier et de mobiliser les jeunes,
- Un investissement conjoint des « habitants relais » et des élus pour mobiliser le quartier, et une implication forte des décideurs publics dans les projets de quartier et leur validation.

6.7 Dispositif Présence Tranquillité – ARRADEP-OPAC (Contrat de ville de l'agglomération lyonnaise - Lyon 8ème quartier Mermoz)

6.7.1 Présentation de l'action

L'action Dispositif Présence Tranquillité a pour objectif d'organiser une présence de proximité dans les quartiers Nord et Sud de Mermoz, et plus précisément sur le parc locatif de l'OPAC, afin de rassurer les habitants, de diminuer le sentiment d'insécurité, et de prévenir les actes de petite délinquance (nocturnes notamment) et les occupations illicites dans les parties communes. Cette action est

³² les problèmes techniques et travaux nécessaires, d'ordre urbanistique, soulignés par les habitants lors des réunions publiques sont réglés dans les 2 mois.

également une forme de réponse sociale, plus humaine, aux situations de difficultés rencontrées dans les quartiers de Mermoz, à travers des actions de médiation de proximité.

Cette action s'est montée en collaboration entre le bailleur présent sur le quartier Mermoz : l'OPAC du Grand Lyon, et l'ARRADEP³³. Elle s'est développée à Mermoz à partir de février 2005, suite à une réunion publique organisée par l'OPAC avec les habitants, afin de dialoguer sur les problèmes rencontrés, et de proposer des solutions concrètes. Mais l'ARRADEP et l'ABC HLM³⁴ avaient déjà progressivement développé cette action sur l'ensemble de l'agglomération à partir de 1998. La cellule de veille du CLS a été désignée comme instance de suivi du dispositif.

6.7.2 Résultats de l'action

Pour les quartiers de Mermoz, 2 équipes de 2 agents ont donc été mises en place, avec un encadrant. Elles disposent d'un local, mais l'essentiel de leur activité consiste en l'organisation de tournées dans les immeubles de l'OPAC, du lundi au samedi, de 16h30 à 23h30. Cette action a notamment permis de :

- Mobiliser les habitants autour d'une question les touchant de près : la sécurité dans leur quartier, lors de réunions publiques, et de les responsabiliser.
- Faire réfléchir et participer sur l'image du quartier, et sur les solutions possibles.
- Recréer du lien social et des échanges entre les habitants, mais aussi avec les bailleurs et les différents partenaires locaux : associations de proximité, services de police, services municipaux et mairie de quartier.
- Marquer une présence de proximité dans le quartier, et prévenir les actes de petite délinquance par le dialogue et la présence.
- Résoudre localement les conflits mineurs, type conflits de voisinage, favoriser le dialogue comme résolution des problèmes locaux de sécurité, et diminuer le nombre de situations d'occupations des allées.
- Rassurer les habitants, diminuer le sentiment d'insécurité³⁵.

³³ Association Régionale de Rhône-Alpes pour le Développement des Emplois de Proximité

³⁴ Association des Bailleurs de Construction du Rhône HLM

³⁵ L'enquête écoute habitant, organisée annuellement sur les quartiers prioritaires politique de la ville de Lyon, a montré une évolution positive du sentiment de sécurité des habitants entre octobre 2004

6.7.3 Facteurs clefs de succès

Plusieurs facteurs clefs de succès ont été identifiés, ils peuvent être résumés ainsi :

- Un effort d'information et d'association des habitants, dès la formulation du projet, sur une thématique qui les touche « de près », et le rappel de l'importance du respect du règlement intérieur ;
- Un investissement conjoint des bailleurs, des services de police, du CLS et des associations locales, permettant de conjuguer les approches et de combiner les savoir-faire.
- Un fort partenariat, qui se traduit par une communication accrue entre les partenaires.

6.8 Action « aller vers » – Missions Locales (Contrat de ville de l'agglomération grenobloise- Quartiers Sassemage, Fontaine, Bastille, Seyssinet-Pariset)

6.8.1 Présentation de l'action

Les Missions Locales de l'agglomération grenobloise tentent depuis plusieurs années de mettre en place une présence de proximité des conseillers de la mission locale dans les quartiers, et plus particulièrement dans les lieux fréquentés par des jeunes. L'objectif est de permettre aux conseillers de rencontrer les jeunes, inscrits ou non à la mission locale, afin de les amener par le dialogue à se rendre dans les locaux de la Mission Locale, dans le but de travailler sur le décrochage scolaire et l'orientation des jeunes identifiés comme « sans solution ».

La démarche « d'aller vers » est un moyen de rencontrer les habitants directement sur leur lieu de vie, ce qui favorise un dialogue plus libre des jeunes, et permet d'aborder les problèmes qu'ils rencontrent. Financée à 45% par les crédits politique de la ville, cette action a permis de rencontrer plusieurs types d'habitants dans les quartiers :

- Les jeunes de 16 à 26 ans, inscrits ou non à la Mission Locale, et les scolaires,
- Les adultes et les mères d'enfants scolarisés, pouvant faire le relais auprès des jeunes.

et juin 2005 : pour le quartier sud de Mermoz, il est passé de 55% à 77%. Pour le quartier Nord, l'amélioration est moins nette, suite à des incidents début 2005 qui ont marqué les esprits.

6.8.2 Résultats de l'action

En 2005, cette action a notamment permis de :

- Rencontrer 216 jeunes, dont la moitié n'avait pas été identifiée auparavant,
- Organiser une action spécifique en direction des jeunes filles des quartiers, souvent peut touchées par les autres actions des Missions Locales,
- Ouvrir le dialogue avec des jeunes inactifs et non inscrits en formation, dits « sans solution » pour leur proposer d'autres ouvertures,
- Impliquer les mères et les adultes relais, qui connaissent bien les quartiers et leurs habitants, et qui jouent le rôle d'intermédiaire en amenant les jeunes vers les conseillers une fois la relation de confiance établie.
- Sur 216 rencontres en 2005, 116 ont débouché sur un travail réalisé en Mission Locale : 32 jeunes se sont engagés dans un parcours, 9 ont signé un CIVIS, 26 mises à l'emploi et 20 mises en formation ont été réalisées.

6.8.3 Facteurs clefs de succès

Plusieurs facteurs clefs de succès ont été relevés, ils peuvent se résumer ainsi :

- La démarche d'aller vers les jeunes porte ses fruits, elle permet de développer des contacts avec des jeunes éloignés, non identifiés par les travailleurs sociaux, et d'engager le dialogue sur des questions difficiles (logement, santé, travail,...) dans un environnement « rassurant » pour eux afin de les orienter vers les structures appropriées ;
- La faculté de la Mission Locale de proposer aux jeunes des solutions alternatives aux situations de décrochage scolaire (appui à la recherche d'emploi, formation, « coaching » pour valoriser les atouts et savoirs faire...) ayant une réelle « plus value » pour eux ;
- Un repérage des « habitants relais » par les associations de proximité, et une liaison forte avec les adultes, notamment les mères, permettant d'identifier et de mobiliser les jeunes,

- Une prise en compte spécifique des jeunes filles, qui ne sont généralement pas identifiées car elles fréquentent peu les structures de proximité.

6.9 Actions citoyennes (Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise – Convention locale d'application de Caluire)

6.9.1 Présentation de l'action

Suite au constat d'une dégradation des relations de voisinage et des liens sociaux sur quatre quartiers prioritaires de Caluire (Cuire le Bas, Saint Clair, Montessuy et les Bruyères), le service Prévention Jeunes de la ville de Caluire a décidé, depuis 2003, d'organiser des fêtes de quartier en lien avec l'équipe MOUS du Contrat de Ville et les habitants. Cette action a été peu à peu essaimée sur les différents quartiers : en 2003, elle ne concernait que Saint Clair. En 2004, des fêtes de quartier ont été organisées également sur Montessuy et Cuire le Bas. En 2006, le quartier des Bruyères proposera à son tour une action citoyenne.

Le diagnostic de la dégradation des liens sociaux fait état d'une appropriation des espaces publics par les jeunes, de conflits intergénérationnels, de cloisonnements entre les groupes socio-professionnels et ethniques et de l'insuffisance de la vie sociale.

Face à ces constats, l'objectif des actions citoyennes est triple : recréer des liens sociaux, favoriser la participation active de tous, valoriser les initiatives individuelles et/ou collectives.

La participation des habitants est au cœur de ce projet. En effet, les animations proposées sont issues d'un travail sur six mois avec les habitants de chaque quartier : réunions préparatoires, rencontres au pied des immeubles, échanges informels, constitution de groupes de travail, regroupements de commerçants, communication autour des événements...

Pour monter ces actions, l'équipe MOUS et le service Prévention Jeunes de Caluire s'appuient sur des associations (centres sociaux, éducateurs spécialisés, associations culturelles) ou des personnes relais. Les écoles sont aussi des relais d'informations importants.

6.9.2 Résultats de l'action

A Saint Clair, le thème de la manifestation montée avec les habitants était en 2004 comme en 2005 "Les cuisines du monde". Sur Montessuy et Cuire le Bas, l'action a pris la forme d'un pique nique suivi d'une projection cinématographique de plein air.

En matière d'organisation, en 2005, 7 réunions de préparation ont été nécessaires (en prévisionnel, il était prévu 3 à 5 réunions par fête). Sur Saint Clair, 30 personnes et 10 jeunes se sont impliquées dans la préparation et le déroulement de la fête. Sur Montessuy, ce chiffre s'élève à 6 personnes. Le problème sur ce quartier étant l'absence d'association relais. Enfin sur Cuire le Bas, ont été impliqués 15 personnes et l'AJD.

En terme de fréquentation, les objectifs ont été atteints sur Saint Clair (800 participants) et Cuire le Bas (130 participants). Ils n'ont été que partiellement atteints sur Montessuy (60 participants pour un prévisionnel de 70).

Selon, le Chef de Projet, les actions citoyennes ont permis de recréer des liens sociaux, intergénérationnels sur les espaces publics : aujourd'hui, les habitants des quartiers se rencontrent, se disent bonjour plus facilement, le nombre d'actes d'incivilité est en baisse et les jeunes semblent davantage respecter les règles sociales. Par ailleurs, elles ont permis de créer des partenariats entre acteurs et une dynamique de quartier, de valoriser les initiatives individuelles et collectives, en particulier sur Saint Clair qui connaît des problématiques moins lourdes.

Cependant, ces actions mobilisent souvent les mêmes personnes et les bénévoles commencent à se démotiver.

6.9.3 Facteurs clef de succès

Plusieurs facteurs clefs de succès ont été identifiés, ils peuvent être résumés ainsi :

- Une forte mobilisation des acteurs de terrain et des services de la mairie : Service prévention, Culture, services techniques municipaux, service communication, la maison de quartier de Saint Clair, l'association Saint Clair Demain, le centre social et culturel, l'AJD, la FNDSA, La maison de retraites de Cuire le Bas.
- La présence d'associations ou d'habitants relais capables de faire émerger un projet collectif et de mobiliser les jeunes qui restent difficile à motiver.

6.10 Le jeu pour sensibiliser à la règle sociale (Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise – Convention locale d'application de Caluire)

6.10.1 Présentation de l'action

Le jeu pour prévenir et sensibiliser à la règle sociale est une action de prévention qui vise les adolescents de 11 à 17 ans. Ce projet, mis en place pour la première fois en 2004, est porté par le Service Prévention de la ville de Caluire. Deux sites d'animation, l'Espace Ferber et l'Espace Saint Clair le mettent en œuvre. A partir de 2006, un troisième site d'animation devrait être ouvert sur Montessuy.

Le projet a été élaboré suite au constat de dysfonctionnement sur ces quartiers où les éducateurs/animateurs étaient laissés sans moyens face à des jeunes de plus en plus violents. Apprendre les règles sociales par le jeu est apparu comme un bon moyen pour créer une base de travail solide et entamer par la suite un travail de prévention et d'éducation qui soit constructif.

L'action poursuit quatre objectifs : apprendre la vie en groupe avec ses règles et son cadre, dédramatiser et atténuer les tensions, développer l'imaginaire, les aptitudes physiques et intellectuelles, créer une ludothèque sur chacun des sites d'animation.

L'action se décompose entre temps formels et informels de jeu. Les centres sont ouverts trois fois par semaine en temps scolaire et 4 fois pendant les vacances. Chaque structure d'animation dispose de deux animateurs qui ont bénéficié d'une formation par un professionnel Jeux qui travaille sur la prévention : il forme les animateurs mais également les jeunes et propose un accompagnement technique d'analyse de la pratique aux animateurs. Durant les temps informels, le professionnel Jeux est absent. Durant ces temps, les parents sont reçus.

L'action a également pour but de responsabiliser les jeunes : ainsi, c'est eux qui gèrent la ludothèque. Par ailleurs, la fréquentation des centres d'animation nécessite que les jeunes y adhèrent et remplissent un dossier. Les familles sont obligatoirement reçues ensuite.

6.10.2 Résultats de l'action

Depuis 2004, la coordinatrice du service Prévention Jeunes a observé une évolution des comportements : si au départ, les jeunes se montraient agressifs, il n'y a plus aujourd'hui de hurlement, et les jeunes se montrent plus poli. Elle constate une amélioration du respect de soi, des autres, des lieux, du matériel et des règles de fonctionnement des centres d'animation. Les jeunes sont responsabilisés : ils préparent et animent des séquences de jeu lors du Téléthon par exemple ou à l'occasion de fêtes de quartier. L'idée est de les faire travailler sur des projets quartier mais aussi sur des projets à l'image de la ville. Pour autant, des problèmes de

comportements demeurent : l'amélioration de l'attitude ne se fait pas forcément sentir dans les collèges par exemple.

Lorsque des problèmes d'agressivité se font sentir, les animateurs du centre et la coordinatrice Prévention Jeunes reçoivent les parents. Des rencontres sont également organisées avec les collèges mais les relations sont parfois délicates, le travail autour du jeu n'étant pas forcément reconnu.

Les centres d'animation ont aidé à recréer une vie de groupes sur le quartier et à "casser la toute puissance de certains jeunes leader".

Les deux centres d'animation sont fréquentés par des publics différents : sur Saint Clair, les problématiques sont moins lourdes et la population cadre plus importante. Il est plus facile de faire venir les jeunes filles. Sur Cuire le Bas, le centre d'animation n'accueille que des garçons. Un travail de sensibilisation est mené auprès des parents pour qu'ils acceptent de confier leur fille.

6.10.3 Facteurs clef de succès

Plusieurs facteurs clefs de succès ont été relevés, ils peuvent se résumer ainsi :

- Une grande proximité des animateurs : les animateurs vont au pied des immeubles pour présenter l'action et diffuser de l'information.
- Une stabilité de l'équipe d'animation qui est restée la même depuis 2004 et qui permet d'entamer un travail sur la durée avec les jeunes.
- Une mobilisation des familles : si au départ, elles étaient réticentes à venir dans les centres d'animation, elles se déplacent aujourd'hui plus facilement. Certaines se rendent même dans le bureau de la coordinatrice Prévention Jeunes à la Mairie.
- Une responsabilisation des jeunes.

7 Réflexions et éléments de prospective

7.1 Rappel des caractéristiques essentielles de la politique de la ville

La politique de la ville se distingue des autres, notamment en raison de quatre spécificités qui la caractérisent de façon relativement constante depuis son émergence :

- 1) **Ciblage des territoires et publics bénéficiaires**,
- 2) **Caractère global de l'intervention**, touchant à la fois au domaine de l'urbain et au domaine du social, et aspect transversal d'une politique impliquant plusieurs ministères,
- 3) **Logique citoyenne**, qui favorise une intervention recourant massivement au concours des associations locales.
- 4) **Politique atypique**, dans le sens qu'elle cherche continuellement à promouvoir des modes d'action innovants, en s'appuyant sur une définition localisée des modes de conception et d'intervention de l'action publique.

C'est donc cette territorialisation de l'action, combinée à une priorisation géographique, qui font l'originalité de cette politique. Les quartiers visés par cette politique sont confrontés à des situations très diverses, mais la plupart sont marqués par une proportion plus forte d'habitants particulièrement fragilisés, défavorisés, ou exposés à l'exclusion sociale et professionnelle.

Fortement critiquée suite à la publication du rapport de la Cour des Comptes (Rapport Sueur), la politique de la ville est en phase de remaniement depuis la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003. En conclusion des assises nationales de la politique de la ville en avril 2005, Nelly OLIN³⁶ et Marc - Philippe DAUBRESSE³⁷ soulignaient la nécessité de revoir la politique de la ville et ses modes d'intervention, notamment en resserrant les priorités de travail, et éventuellement en donnant une forme plus territorialisée aux contrats de ville. Ces

³⁶ Ministre déléguée à l'égalité des chances, gouvernement Raffarin II

³⁷ Ministre délégué à la ville et au logement, gouvernement Raffarin II

critiques, toujours à l'ordre du jour, font peser des menaces sur l'existence et la pérennité de la politique de la ville.

Ce sont bel et bien les deux premières caractéristiques de la politique de la ville qui sont remises en cause. Un ensemble de changements significatifs d'approche et de méthode et de logique d'intervention se dessinent.

7.2 Vers une simplification, une meilleure lisibilité et une clarification de la politique de la ville

Hormis les propositions techniques et les nouveaux dispositifs proposés, la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, puis le plan de cohésion sociale, engendrent des modifications profondes dans les objectifs et les procédures de la politique de la ville. S'appuyant sur les critiques formulées dans le rapport de la Cour des Comptes de 2002 sur la politique de la ville, M. J.L. BORLOO, ministre de la ville et de la rénovation urbaine souligne les difficultés découlant d'un système procédural long et lourd, d'un empilement de dispositifs sectoriels, et d'une multiplication des sources de financement. Cette dispersion critiquée de la politique de la ville se traduit **« par un manque de lisibilité et un saupoudrage des moyens conduisant à un manque d'efficacité qui ralentit les réalisations sur le terrain »**.

A ces problèmes, le Ministre oppose donc un programme énoncé dans la loi d'orientation et de programmation d'août 2002 : **l'ANRU notamment, interviendra comme un guichet unique permettant de pallier aux lourdeurs administratives auparavant liées à la demande de subvention dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine.**

Le rapport du Sénateur Pierre André, intitulé *simplifier et clarifier le partenariat pour les prochaines contractualisations*, **dresse un bilan très mitigé des contrats de ville**, notamment en raison du manque de lisibilité et de simplicité, le saupoudrage se révélant très néfaste à la réalisation des objectifs initiaux. A l'occasion de la publication ce rapport, J.L. Borloo et sa ministre déléguée en charge de la politique de la ville, Catherine Vautrin, ont confirmé que les contrats de ville ne seraient pas abandonnés, mais fortement rénovés. Ils *« souhaitent que ces contrats soient plus simples et plus lisibles [...] Ils devront être véritablement opérationnels, afficher des objectifs précis, directement évaluables, et se décliner en programmes d'actions »*, ont-ils précisé dans un communiqué le 12 juillet 2005.

Trois ans après son installation, le Conseil National des Villes a présenté son bilan, le 6 octobre 2005, et fait des *propositions pour la refondation de la politique de la ville*, allant dans le même sens. Il s'agit

principalement de simplifier la mise en œuvre de cette politique, dont les procédures lourdes et fastidieuses ralentissent l'action, tout en faisant des contrats de ville un outil de mobilisation des financements de droit commun.

7.3 Vers un recentrage des priorités et une recentralisation des décisions au niveau national

Depuis 2003 avec les lois de rénovation urbaine et de cohésion sociale, on assiste à un **recentrage en continu des priorités nationales** vers :

- Le logement, rénovation urbaine et l'aménagement,
- L'emploi et l'égalité des chances avec des objectifs en matière d'éducation, de lutte contre les discriminations, de médiation, de lutte contre la délinquance, et de solidarité territoriale.

Les crédits de l'Etat consacrés à l'investissement sont regroupés dans l'action de l'ANRU, et donc re-centralisés au niveau national, tandis que les crédits de fonctionnement contractualisés ont diminué en 2003-2004. Cette tendance s'est accentuée en 2005, les crédits de fonctionnement ayant été gelés suite aux régularisations budgétaires. Le volet « développement social » de la politique de la ville semble désormais échoir uniquement aux politiques de droit commun. De même, le caractère transversal de la politique se réduit, au profit d'une approche sectorielle.

Par ailleurs, les dispositifs innovants mis en place dans le cadre de la loi Borloo puis du plan de cohésion social (ANRU, Programme de Réussite Educative...) **sont recentrés sur la géographie prioritaire stricto-sensus (ZUS, ZFU, REP)** créant ainsi une action à deux vitesses, car bon nombre de quartiers classés en politique de la ville ne sont ni en ZFU, ni en ZUS, ni concernés par le PNRU. Ceci va à l'encontre des préconisations de différents acteurs (CNV, Rapport André, professionnels de la politique de la ville...).

En matière de mise œuvre, **la logique de guichet unique** (ANRU, Agence Nationale Pour l'Égalité des Chances) **est privilégiée** et les objectifs et indicateurs sont définis au niveau national. Ceci confirme la réappropriation nationale des dispositifs, des orientations et des objectifs à atteindre : alors qu'ils étaient jusqu'à présent définis localement par les signataires des contrats, ces derniers sont désormais fixés dans la loi.

7.4 Vers une culture de la performance

Au 1er janvier 2006, la Loi Organique relative aux Lois de Finances du 1er août 2001 (LOLF) entre en vigueur, changeant radicalement les modes de gestion budgétaire de l'Etat. Cette réforme permettra à la fois de simplifier les budgets, tout en les rendant plus lisibles, et à la fois d'accroître la responsabilité des gestionnaires en affichant des objectifs précis, indexés de critères de mesure de l'efficacité. Elle entraîne une obligation de résultat. La politique de la ville est plus particulièrement concernée par deux programmes de la mission « Ville et logement » : les programmes « Équité sociale et solidaire et soutien » et « Rénovation urbaine », placés sous la responsabilité de la DIV. Cette mission comporte également deux autres programmes ayant trait au logement, placés sous la responsabilité de la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction. La grande mission Ville et Logement se divise en 4 programmes, dont « équité sociale et solidaire, et soutien », sous la responsabilité de la DIV. Ainsi, de l'application de la LOLF découle des changements de pratique et de structure ; cette nouvelle organisation devrait permettre la responsabilisation de l'échelon local, et un partage des objectifs pour que le BOP³⁸ fonctionne. D'une manière générale la LOLF **devrait avoir une influence positive sur la coordination des moyens alloués aux quartiers, puisqu'elle favorise le dialogue de gestion entre BOP et UO**³⁹. Le principe de fongibilité permettra également une **souplesse accrue dans la gestion des crédits**. Cette réforme entraînera également une meilleure lisibilité de l'attribution des finances locales, facilitant la consolidation régionale des éléments physico - financiers locaux.

7.5 Contexte « sociétal » et évolutions récemment annoncées

A la suite des « évènements de novembre », les problèmes rencontrés par les banlieues urbaines des grandes villes françaises sont devenus cause nationale. Le premier ministre en personne s'est saisi du dossier, annonçant dans son discours du 1^{er} décembre une succession de mesures d'urgence, faisant de 2006 « l'année de l'égalité des chances comme grande cause nationale ». **Ces évènements ont inversé la tendance**, temporairement peut-être, en focalisant à nouveau l'attention générale sur cette politique locale.

³⁸ Budget Opérationnel de Programme : en Rhône-Alpes, la mise en œuvre, le suivi et la gestion du BOP sont délégués aux préfets de Région.

³⁹ Unité Opérationnelle : 9 UO en Rhône-Alpes, une par département et gérés par les préfets, et une UO régionale

Les députés ont adopté le 21 novembre une version réactualisée à la hausse du budget de la « Mission ville et logement », intégré au projet de la loi de finances pour 2006. En réponse à la crise des banlieues, les crédits dédiés aux zones urbaines sensibles, ont été accrus par voie d'amendement de 181 millions d'euros. Cette manne bénéficiera d'abord au secteur associatif qui recevra 84 millions d'euros supplémentaires, ce qui a pour effet de ramener les crédits du FIV (fonds d'intervention pour la ville) à leur niveau de 2002 (180 millions d'euros).

Par ailleurs, le gouvernement va accélérer la mise en place des équipes de réussite éducative (37 millions supplémentaires alloués). Parmi les autres dispositions importantes :

- Le financement de 15 internats de réussite éducative en 2006,
- Le doublement des effectifs des adultes - relais (6000 postes au lieu de 3000 prévus initialement),
- La généralisation des ateliers santé ville (120 ASV supplémentaires en plus des 140 existant) ;
- Le renforcement de la prévention de la délinquance et de la justice de proximité (30 millions d'euros, dont 20 supplémentaires par rapport au Projet de Loi de Finance initial).
- En matière de « revitalisation économique et d'emploi », 15 nouvelles zones franches urbaines seront créées (pour un montant de 20 millions d'euros) s'ajoutant aux 85 déjà existantes.

Au-delà de ces mesures d'urgence, annoncées pendant la crise, deux leviers sont principalement proposés par le premier ministre : l'emploi et l'éducation. Les mesures annoncées sont les suivantes.

- Afin de favoriser l'emploi, notamment dans les quartiers sensibles, trois axes seront développés : tout d'abord, le renforcement du service public de l'emploi dans ces quartiers, notamment en recevant les demandeurs d'emploi et en leur proposant des contrats spécifiques et un accompagnement vers l'emploi. La lutte contre les discriminations sera également renforcée. Dominique de Villepin a annoncé que la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) pourra prononcer des amendes allant jusqu'à 25 000 euros. Par ailleurs, 6 préfets délégués à l'égalité des chances ont été nommés, dont un sur Rhône-Alpes. Deuxième priorité, le soutien aux entreprises et aux commerces de proximité

afin de « créer d'avantage d'activité et d'avantage d'emplois » avec, par exemple, de nouvelles zones franches urbaines, la mise en place d'un système de parrainage entre grandes entreprises et PME, et la revitalisation des espaces commerciaux. Dernier axe, la création de « nouveaux relais d'action », avec la création de l'Agence de la cohésion sociale et de l'égalité des chances. Elle sera un « instrument de pilotage unique (...) [qui] regroupera l'ensemble des financements des politiques de la ville et de l'intégration ».

- Concernant l'éducation le Premier ministre propose, pour lutter contre l'absentéisme scolaire, que les parents aient à signer un contrat de « responsabilité parentale ». Autres pistes de travail : le renforcement de l'aide aux zones d'éducation prioritaire, passant par une remise à plat et un meilleur ciblage de la carte des ZEP, la réforme de la formation des enseignants des ZEP, la reconnaissance du mérite et de l'aide « aux élèves qui réussissent », le développement des internats d'excellence...

7.6 Vers une nouvelle forme de contractualisation ?

A l'heure de finalisation de ce présent rapport, nous ne connaissons pas la date précise du Comité interministériel des villes (CIV), initialement prévu avant la fin de l'année 2005 sous l'autorité du Premier ministre, qui décidera de l'avenir des contrats de ville et des nouvelles orientations de la politique de la ville. Après l'adoption, en 2003, de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine et, en 2004, du plan de cohésion sociale, la question reste entière concernant l'avenir de la politique de la ville à l'approche de l'échéance des contrats de ville 2000-2006. Cette interrogation est liée à la question suivante, plus globale : Les réponses imaginées dans le passé récent ou dans un temps plus reculé vont-elles dans le bon sens ? Si les efforts de réparation et l'ampleur des projets de renouvellement urbain ont apporté des réponses d'attente ou des perspectives de solution à la question urbaine, répondent-ils de manière pertinente à une crise des banlieues aux facettes multiples ?

En attendant ce CIV, un certain nombre de questions se posent sur l'avenir de la politique de la ville, la nouvelle forme de contractualisation et son articulation avec les autres dispositifs.

- A ce jour, les **chartes territoriales de cohésion sociale**⁴⁰ n'ont à priori pas été conçues avec la vocation initiale de se substituer aux contrats de ville. Leur objectif est de permettre aux pouvoirs publics de mieux articuler leurs actions dans leur lutte contre l'exclusion. Au 5 juillet 2005, onze chartes avaient déjà été signées. La plupart des acteurs locaux de la politique de la ville voient les chartes territoriales comme une menace pour les contrats de ville. Un certain nombre de sites de la région se sont déjà engagés dans la rédaction de ces chartes territoriales de cohésion sociale, pensant que ce nouvel outil viendra probablement remplacer les contrats de ville au terme de l'échéance. C'est notamment le cas de la Ville de Lyon, de Villefontaine, et de la Ville Neuve de Grenoble. La question de la **généralisation et de la place de ces chartes reste en suspens**, tout comme celle du partenariat Ville - Etat.
- Quelle articulation est envisagée entre nouvelle contractualisation et dispositifs sectoriels existants (PRE, PEL, CLS...)? **Que reste-t-il comme prérogative au futur contrat de ville seul? Quid de la démarche transversale de projet au regard du «ressaucissonnage»** actuel des dispositifs? Le cycle qui s'annonce se caractérise-t-il par une dissociation entre l'investissement sur le bâti, dans le cadre d'un dispositif recentralisé et les interventions à caractère social (au sens large) qui sont renvoyées vers les politiques de droit commun ou laissées à la seule initiative des collectivités locales?
- **Quelle redéfinition prévue de la géographie prioritaire? Le durcissement annoncé de la géographie prioritaire sera-t-il effectif?** Quelle intégration dans la politique de la ville des quartiers non ZUS? Pour quels financements correspondants? Si, au niveau de l'Union européenne, on s'achemine vers l'abandon des zonages d'aménagement du territoire, et si, au niveau national, on s'interroge sur le nombre des ZUS, la prochaine génération de contrats de ville, quelle que soit son appellation, devra lister des sites d'intervention.
- Alors que la politique de la ville est devenue une compétence intercommunale (par voie réglementaire), les

⁴⁰ Les chartes ont pour objectif « la réalisation d'un projet territorial déclinant les différents programmes des 3 piliers du plan de cohésion sociale et doivent avant tout permettre de recueillir et confirmer les engagements des partenaires, parties à la charte ».

discours politiques récents ont tendance à repositionner le rôle de la commune comme échelon central de l'intervention locale. Dès lors, **quelle est l'échelle d'intervention pertinente pour une action efficace ?**

- **Quelle place des associations et des habitants dans le futur dispositif ?** Quelles facilitations de leur action (simplifications des procédures, accélération des décisions financières...)? Dans quelle mesure la nouvelle contractualisation pourra-t-elle enrayer la fragilisation accrue des associations impliquées sur le terrain ? Quelle priorisation pour la mise en œuvre d'une démocratie participative ambitieuse, affichée à l'origine comme impact final attendu ? Quelle priorité donne-t-on aux projets favorisant l'empowerment des habitants, c'est-à-dire la capacité à leur redonner la force d'être acteurs de leur vie ?
- **Quels sont les effets pervers à prévoir et anticiper au regard de la culture de performance** impulsée par les nouveaux dispositifs prévus dans la loi Borloo ? Mise en concurrence des collectivités ? Abandon des micro - actions et des expérimentations ?
- **Quel impact du projet de loi sur l'égalité des chances**, présenté au Conseil des ministres le 11 Janvier 2006, sur la définition et l'organisation de la future contractualisation ?
- **Quelle place des deux outils principaux d'aide à la décision (diagnostic et évaluation)** utilisés dans l'élaboration des contrats de ville 2000-2006 dans la préparation de la future contractualisation ?

8 Annexes

8.1 Documents utilisés

Pour les besoins de la mission, les documents suivants ont été utilisés :

- Préfecture de région Rhône-Alpes et Région Rhône-Alpes, *Contrat de Plan Etat- Région 2000- 2006*
- CPER, *Compte rendu d'exécution pour l'année 2004*
- Agences d'urbanisme et INSEE, *Politique régionale des 21 contrats de ville : éléments de bilan 2000-2003* (juillet 2003)
- Agences d'urbanisme et INSEE, *Tableau de bord des Quartiers Rhône-Alpes : portrait des 21 contrats de ville Rhône-Alpes* (octobre 2004)
- Agences d'urbanisme et INSEE, *Tableau de bord des Quartiers Rhône-Alpes : synthèse régionale* (octobre 2004)
- Anne-Marie ROUX, Direction des politiques territoriales-Service politique de la ville et Habitat, Région Rhône-Alpes, *dispositifs d'évaluation des 21 contrats de ville de Rhône-Alpes, Etat des lieux* (Rapports de mai- et juillet 2003)
- Centre régional de Ressources et d'échanges pour le Développement Social Urbain (CR.DSU), *Les Cahiers du DSU* :
 - o automne 2004 : Evaluations des contrats de ville,
 - o printemps 2004 : Crise du logement et politiques locales de l'habitat,
 - o printemps 2001 : Les contrats de ville 2000-2006, à la croisée des enjeux de cohésion sociale et territoriale
 - o Juin 2001, Evaluation des contrats de ville, quelle capacité à rendre des comptes?
 - o 28 juin 2005, L'action éducative,
 - o Rapport d'activité 2004
- Serge ARNAUD et Nicolas BOUDEVILLE, *Evaluer des politiques et programmes publics, La Documentation Française* (2004)
- DIV, *Pilote de l'évaluation des contrats de ville 2000-2006, collection « repères pour l'action », les éditions de la DIV* (novembre 2002)

- DIV, le programme de réussite éducative, avril 2005
- Mme DAMBRICOURT, note sur le système d'évaluation de la Région Rhône-Alpes
- Observatoire territorial de la METRO, rapport 2004
- Observatoire territorial du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise, rapport 2004
- Observatoire national des Zones Urbaines Sensibles, rapport 2005
- Algoé - E&H, évaluation de l'article 19 du contrat de plan (rapport de 1996 à 99)
- Assise nationale de la politique de la ville, Contributions des acteurs de la politique de la ville
- ACT Consultants, contribution des programmes Objectif 1 et 2 au développement des territoires prioritaires de la PDV, Résumé du rapport final, Février 2005
- DIV, CNAM, ADF, expérimentation nationale des projets sociaux de territoire, éléments de synthèse nationale, Avril 2004
- DIV, les chiffres clés de la politique de la ville, janvier 2000
- DIV, Premiers résultats de l'enquête relative à l'évaluation intermédiaire des contrats de ville, Septembre 2003
- Renaud EBSTEIN et Thomas KIRSZBAUM, pour la Délégation Interministérielle à la Ville, synthèse nationale des évaluations mi-parcours des contrats de ville 2000-2006 -rapport final, avril 2005
- Conseil Régional Rhône Alpes, Journée Régionale Politique de la Ville, juillet 2005 : contributions
 - o Les jeunes, force vive de notre société
 - o Politique foncière régionale
 - o Politique régionale en faveur de l'habitat : la solidarité territoriale
- Rapport du sénateur André, quel avenir pour la politique de la ville, juin 2005
- Conseil National des Villes, propositions pour la refondation de la politique de la ville, septembre 2005
- Jean-Louis Borloo, Ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine, LOI n° 2003-710 du 1er août 2003

d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (J.O n° 177 du 2 août 2003 page 13281)

- Circulaire du 11 mai 2005 relative à la mise en place de chartes territoriales de cohésion sociale (Programme 18 du plan de cohésion sociale).
- Projet de Loi pour l'égalité des chances, présenté le 11/01/06 en Conseil des ministres.

8.2 Personnes rencontrées

8.2.1 Participants au Comité de pilotage

Nom des personnes	Institution / Structure
Mr Jean-Philippe MOTTE	Président du CR-DSU, adjoint au Maire de Grenoble délégué à la politique de la ville
Mme Isabelle CHENEVEZ	Directrice du CR-DSU
Mr Jean- Georges TEXIER	Chargé de Mission Politique de la Ville, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
Mr Bruno COTTE	Directeur du service politique de la ville, Région Rhône-Alpes
Mr Marc BONNET	Directeur d'études, SGAR

8.2.2 Participants au Groupe ad hoc

Nom des personnes	Institution / Structure
Mme Karine ZIMERLI	Chef de projet, contrat de ville de Firminy
Mme Hélène LACROIX	Chargée de mission évaluation, contrat de ville de l'agglomération Grenobloise, METRO
Mr Michel PESEY	Chef de projet, agglomération de Saint-Etienne
Mr Sébastien DENJEAN	Chef de projet de l'agglomération Annemassienne, 2C2A
Mr Xavier FRANC	Caisse d'Allocations Familiales de Lyon
Mr Bruno VOISIN	Sociologue, Agence d'urbanisme de Lyon
Mr Pierre SUCHET	Chef de projet de l'agglomération Lyonnaise

8.2.3 Acteurs rencontrés

Personnes rencontrées / contactées	Institution / Structure
------------------------------------	-------------------------

Mr Jean- Georges TEXIER et Mme Nathalie CHEVREAU	Politique de la Ville SGAR
Mr Bruno COTTE et Mr Vincent BERNARD	Region Rhône-Alpes
M. Pascal OTHEGUY	Sous - Préfet délégué à la ville, Préfecture du Rhône
Mr Pierre- Pascal ANTONINI	Correspondant territorial sur l'illettrisme, délégué de l'Etat Vaulx-en-Velin, préfecture du Rhône
Mr Serge TERRIER	Chef du service politique de la ville, Préfecture du département du Rhône
Mme Odile QUINTIN	Chef de projet politique de la ville - DPU, mission Politique de la Ville de la METRO
Mme Corinne MASSON	Politiques éducatives, mission PV-METRO
Mr Pierre SUCHET	Directeur Général Adjoint Développement Social Urbain, Grand Lyon
Mme Myriam MARCET	Coordinatrice du Dispositif de Réussite Educative du Nord Isère
Mme Anne FOUVET	Chef de projet Contrat de ville Pays du Gier
Mr Luc VOGEL	Chef de projet politique de la ville et développement territorial solidaire, agglomération de Bourg-en-Bresse, L'AGGLO
Mme Bénédicte GUERINOT	Adjointe au Maire d'Annemasse déléguée à la politique de la ville, animatrice de la commission politique de la ville du 2C2A
Mr Maurice CHARRIER	Maire de Vaulx en Velin
Mme Anne LABEDAN	Correspondante Ville, préfecture de Haute- Savoie
Mme Dominique ARNAUD et Mme Françoise MASSONNAT	Correspondantes Ville, préfecture de Savoie
Mme Gisèle BERTRAND	Correspondante Ville, préfecture de la Drôme
Mme Jacqueline LAFFAY	Correspondante Ville, préfecture de la Loire
Mme BALMELLE	Préfecture du Rhône
Mme Josiane PIASENTE et Mme Valérie TURREL	Correspondantes Ville, préfecture de l'Isère
Mr Philippe ABBEL	Correspondant Ville, préfecture de l'Ain

Mme Brigitte CURINIER	Correspondante Ville, préfecture de l'Ardèche
M. Manu BODINGER	Coordinateur, Fédération Régionale des Centres Sociaux
M. Jean-Pierre PAPIN	Chargé de mission Développement Economique et Emploi, DIV
Mme Myriam MARSEY	Coordinatrice PRE, Nord - Isère

8.2.4 Personnes rencontrées dans le cadre des études de cas

Action investiguée	Nom de la personne	Institution/Structure
Chantiers Jobs d'été, CDV Nord Isère	Mme Marie- Pierre HUSSON Mr Claude LEGRE	Chef de projet CDV de Bourgoin Service jeunesse de Bourgoin
Itinéraire International, METRO	Mme ARBONVILLE Mr Jean-Louis DIBISCEGLIE	Chef de projet CDV Porteur de projet
Correspondants de nuit, Chambéry Métropole	Mme Patricia LETOURNEUX	Chargée de mission à la direction développement local urbain, Chambéry Métropole
Maison de Justice et du Droit Romains	Mr Denis RIGAL Mme FRANDON	Chef de projet CDV Romains, Directrice de la MJD
Participation des habitants, implication des jeunes, Annemasse	Mr Angelo RICCI Mme Martine PERRAUT	Chef de projet CDV Annemasse Assistante chef de projet
Dispositif Présence Tranquillité, Lyon 8 ^{ème} / Mermoz	Mme Annie SEGHERS	Chef de projet CDV Mermoz
Réinsertion des sortants de prison, GREP	M. Guy DUBREZ	Directeur GREP
Actions Citoyennes, Caluire	Mme Julie DANGOISSE	Agent de développement Contrat de ville Caluire
Le jeu pour prévenir et sensibiliser à la règle sociale	Mme Simone BOIS BRESSOLLES	Coordinatrice Service Prévention - Jeunes de Caluire